



RÉUNION PUBLIQUE

Réunion de clôture

PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE SAINT-NAZAIRE DÉBAT PUBLIC 20 MARS – 20 JUILLET 2013

Saint-Nazaire, le 16 juillet 2013

Complexe Agora 1901
Salle René Guy Cadou - 2 bis avenue Albert de Mun – Saint-Nazaire

De 19h30 à 22h30

Nombre de Participants : 188 participants

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Bonsoir. Merci de bien vouloir prendre place tranquillement, dans la chaleur ambiante. La régie est prête. La Commission une fois encore vous accueille avec beaucoup de plaisir pour cette réunion un peu particulière qui est une réunion de clôture.

Je vais d'entrée de jeu amorcer mes propos et ensuite les uns après les autres. Nous vous dirons des choses à la suite de ces réunions publiques, à la suite de ces débats mobiles, à la suite de la vie du site Internet, à la suite des cartes T. Je ne passe pas la parole – je prends une précaution oratoire – à un élu de Saint-Nazaire, il n'y en a pas dans la salle, donc nous n'aurons pas d'accueil républicain.

Je vais commencer cette réunion de ce soir sans vous lasser, parce que souvent c'est assez lassant, mais ça me paraît très important. Je voudrais commencer par des remerciements. C'est toujours un peu risqué de commencer par des mercis : un, parce qu'on risque d'oublier certains, et deux, parce que c'est un peu la litanie et pourtant c'est vraiment quelque chose que nous avons envie, le « nous » étant collégial de la Commission, c'est quelque chose que nous avons envie de faire.

Le premier merci il ira, si vous le voulez bien, au public. Nous sommes dans le cadre d'un débat public et c'est au public que nous devons nos premiers remerciements. Un public assez nombreux, un public fidèle, certains me faisaient remarquer tout à l'heure qu'ils s'étaient rendus à chacune de nos rencontres, certains sont de passage. En tout cas, ce public tout au long de ces rencontres a été un public attentif, serein et à l'écoute des arguments des autres. Il n'a échappé à personne qu'il y avait des partisans de ce projet et des opposants à ce projet et malgré cela, la sérénité a été de mise. Donc, c'est un premier motif pour moi dans ces remerciements.

Le public, c'est aussi celui qu'on a croisé dans le cadre du débat mobile. Je dois dire que la Commission est assez heureuse du déroulement de ce débat mobile, c'était un peu une première qui pouvait inquiéter les uns et les autres, une première qui est sans doute à améliorer, mais qui nous a permis de répondre à notre préoccupation, qui était celle d'aller à la rencontre pour informer, pour recueillir les avis de ceux qui ne viennent pas forcément en réunions publiques et nous sommes allés là où ils sont, c'est-à-dire sur les lieux de vie et effectivement nous n'avions pas tout à fait le même contact sur les marchés, dans les écoles ou dans le cadre d'un festival que dans le cadre d'une réunion publique. Donc, je vous avais dit : on va à la rencontre, je vous avais dit : votre parole compte. Merci au public d'être encore là, malgré la chaleur.

Mes seconds remerciements iront aux élus et aux invités, ceux qu'on a appelés les invités, ceux qui sont venus éclairer par leurs propos les débats, sur des thèmes plus particuliers. J'aime bien le terme d'invités et je me plais sans être triviale à dire que ces invités n'étaient pas dédommagés, ils venaient à titre bénévole, ça me paraît important de le souligner dans le cadre d'un débat public.

Merci encore – je continue ma liste – à la presse qui nous a suivis tout au long de ce débat, dans sa grande liberté, ce qui est de nature à nous rassurer.

Merci aux prestataires, que ce soit la communication, que ce soit la logistique.

Merci au secrétariat général, toute une équipe très disponible et très investie et très laborieuse, un grand merci.

Et puis deux mercis particuliers, il y a un ordre quand même à mes propos, un merci au maître d'ouvrage, un merci collectif parce que vous êtes souvent trois à la tribune, mais derrière vous il y a toute une équipe, merci de vous être prêtés à ce débat public avec les exigences d'une Commission particulière. Merci à vous.

Et merci bien sûr, et ça, c'est à titre personnel, à chacune et à chacun des membres de la Commission pour le travail qui a été effectué, chacun selon son style, chacun selon sa disponibilité et vous voyez que ce soir en réunion de clôture, sous les spots et la chaleur de Saint-Nazaire, nous sommes tous là et ravis de vous retrouver.

Nous sommes en réunion de clôture. Ça signifie quoi ? Ça signifie que n'allons tirer aucune conclusion. J'ai lu parfois le mot conclusion. Il n'y a pas de conclusion, on ne donne pas d'avis favorable ou défavorable. Nous ne faisons pas de synthèse, non. Nous sommes simplement dans une démarche de restitution. Nous allons vous reporter les arguments que nous avons entendus, nous sommes dans une démarche qui n'est pas exhaustive, on ne peut pas tout dire. Pour cela, on aura un compte rendu, pour nous ce n'est pas encore tout à fait les vacances, nous aurons un compte rendu à rédiger où on va essayer de compléter ce que l'on va esquisser devant vous.

Alors, contrairement à l'habitude il n'y aura pas de présentation du projet ce soir par le maître d'ouvrage, on va considérer que ce projet a été présenté suffisamment dans le cadre des réunions précédentes.

Réunion particulière aussi parce que, je l'avais dit la dernière fois à La Baule, l'objet, c'est que chacun exprime ce qu'il a entendu, ce qu'il a vécu du débat public. Quelles étaient les attentes et quelles questions sont restées sans réponses, quelles questions vous avez déposées à nouveau ? Il y a le temps du débat et puis si le projet se poursuit, il y a des attentes après le débat en matière d'information et de participation sur des questions qui s'adressent au maître d'ouvrage.

Le programme ce soir : la Commission particulière va s'exprimer un petit peu plus longuement que d'habitude avec diverses voix pour vous parler de notre vision de l'organisation du débat, pour vous restituer les principaux arguments et questions exprimés au cours de ce débat et aborder l'après-débat. Ensuite, nous demanderons le même exercice au maître d'ouvrage, à RTE, à l'État et au public et tout cela sera bien sûr rythmé par des échanges après chaque intervention.

Vous connaissez la suite, deux mois après la clôture, c'est-à-dire le 20 juillet, sous contrôle, la Commission doit élaborer un compte rendu du débat, compte rendu qui fera l'objet d'un bilan par la Commission nationale du débat public et trois mois après ce compte rendu, le maître d'ouvrage donnera sa décision, c'est-à-dire la suite donnée au projet, et répondra aux enseignements du débat public. Nous reprenons là les textes qui organisent notre travail.

L'organisation du débat, vue par la Commission. Du 16 octobre 2012 au 12 mars 2013, nous avons préparé ces rencontres publiques en partageant cette préparation avec les acteurs. Nous en avons rencontré une cinquantaine sur l'ensemble du territoire pour bien nous imprégner de l'identité de ce territoire, ses acteurs et ses tissus d'horizons divers. Ces rencontres nous ont permis d'identifier les thèmes du débat, les moyens d'information et de participation. Notre volonté, je l'ai un peu esquissée tout à l'heure, notre volonté était d'aller à la rencontre du public en diversifiant les moyens, toujours pour toucher le maximum de personnes, un public dans sa diversité. Donc, nous avons eu pour ce faire deux spécificités : des réunions qui étaient à la fois générales et thématiques. Une première heure consacrée à l'étude du projet dans son ensemble ce qui permettait à tout un chacun de poser une question et non pas de se voir cantonner à une approche thématique et puis un

approfondissement pas forcément exhaustif, mais un approfondissement thématique. Deuxième spécificité, deuxième outil au service de cette volonté d'aller à la rencontre du public – je l'ai évoqué là encore – le débat mobile à la rencontre des habitants sur leur lieu de vie.

Et puis bien sûr le débat en ligne qui a constitué pour nous un outil d'approfondissement et de poursuite du dialogue. Se sont ajoutées des actions d'informations pour toucher un public divers, les cartes T – je dois dire que les cartes T ont été très, très nombreuses dans le cadre de ce débat – l'action des collectivités territoriales, l'action de la presse, Twitter.

Autre particularité que j'aime à souligner dans l'organisation de ce débat, nous avons souhaité nous adapter à ce que nous entendions. Donc ce débat, il a cheminé, il a évolué au fil des rencontres, au fil des lectures que nous avons pu faire sur le site ou des cartes T, et c'est ainsi qu'en cours de rencontres, en cours du débat public, des réunions publiques pendant cette période, nous avons organisé un atelier d'approfondissement sur l'environnement, je ne reprends pas la genèse, elle a été évoquée précédemment, et puis il y a eu cette expertise complémentaire, des simulations visuelles réalisées par un organisme indépendant.

Organisation qui se traduit par des chiffres, ce qui me donne l'occasion de vous préciser à nouveau que nous ne sommes jamais dans le quantitatif, on est toujours content d'aligner des chiffres et des bons chiffres, on est tous un peu pareils, mais on ne mesure pas les pour, les contre, on ne fait pas des alignements de chiffres, néanmoins, vous voyez qu'un certain nombre de concitoyens ont été touchés par les différents outils, que ce soit des outils directs ou avec des intermédiaires. Vous voyez les contributions des cahiers d'acteurs ? Fort peu, 16 cahiers d'acteurs, c'est factuel, ma remarque est factuelle, je n'en tire aucune conclusion, des délibérations des conseils municipaux, 2, des commentaires. Voilà les chiffres du débat. La suite, elle vous appartient. Souhaitez-vous à ce stade me poser des questions sur ce premier échange sur l'organisation du débat avant de rentrer dans le fond du débat ? Je ne vois pas de questions, donc je vais vous demander d'enchaîner s'il vous plaît, merci beaucoup.

Après l'organisation, les principaux arguments et questions exprimés au cours du débat.

Première remarque : le contexte. Un contexte particulier puisque le débat est largement marqué par l'histoire du projet et son inscription dans une politique énergétique nationale. Les éléments de contexte sont les suivants et ce n'est pas la première fois que nous le disons, mais je le répète : il y a eu des objectifs nationaux de développement de l'éolien en mer, puis une définition des zones propices par l'État, suivie d'un appel d'offres lancé par l'État avec le choix d'un lauréat pour le projet Saint-Nazaire Éolien Maritime France sachant que l'État mettait en place une instance de concertation qu'il a bien voulu, et je l'en remercie chaleureusement, suspendre pendant le temps des réunions publiques. Réactions par rapport à ces éléments de contexte que nous avons entendues, ce ne sont pas nos réactions, toute cette petite équipe sur la table orange, ce ne sont pas nos réactions.

Sentiment de certains d'une décision déjà prise, questions formulées très souvent sur la zone du projet, sa définition, sa modification. Des questions que vous avez sous les yeux : « Est-il possible de déplacer la zone du projet ? », « Quelles en seraient les conséquences pour les projets issus de l'appel d'offres ? » Ces questions font suite à ces éléments de contexte.

Sur la politique énergétique, des questions et des opinions qui nous sont apparues d'abord comme des convergences : nécessité de développer des énergies nouvelles, réduire la dépendance aux énergies fossiles, convergences, mais aussi controverses sur la pertinence de l'éolien, maritime en particulier. Des doutes sur la cohérence de la politique énergétique au niveau national et régional. Une proposition, et cela nous l'avons entendu, affecter les fonds publics à l'isolation des logements. Remarque faite sur une faible utilisation d'équipements restants avec en particulier l'évocation de la centrale de Montoir.

Effets et caractéristiques du projet.

Jean-Louis LAURE, membre CPDP

Premier sujet : l'emploi et la filière industrielle. Je vous rappelle que ce thème a fait l'objet d'une réunion thématique d'un approfondissement au début du mois de mai à Saint-Brévin. La CPDP a retenu qu'en matière de retombées économiques, de fortes attentes s'étaient exprimées pour l'emploi et pour autant, les annonces notamment en matière de chiffres étaient discutées. Le projet est perçu comme le point de départ d'une filière industrielle, c'est certain, et simultanément, un certain scepticisme est apparu et des demandes de précisions ont été articulées sur le nombre de créations d'emplois annoncées. Des réponses devaient être apportées ou précisées sur « Combien d'emplois seraient créés localement, pour quelle durée, avec quelles qualifications ? », « Quel serait également le bilan en termes de créations d'emploi, c'est-à-dire compte tenu des éventuelles suppressions dans d'autres secteurs et compte tenu éventuellement de la reconversion de personnels d'autres filières énergétiques ? »

Dorothée BROWAEYS, membre CPDP

Nous poursuivons. Dans le domaine de la recherche et de la formation, débat qui s'est tenu à Nantes le 4 juin, la Commission retient que les acteurs insistent sur la nécessité des partenariats. Nous avons vu que les acteurs locaux de la recherche et les industriels se sont mobilisés sur ce travail de formation, de préparation de formation et, pour les participants, on constate que véritablement les formations existent sur le territoire, mais doivent être adaptées à l'éolien maritime et être surtout aussi mieux connues du public.

Concernant le domaine du paysage et du tourisme, donc dernière réunion qui s'est tenue le 10 juillet à La Baule, la visibilité des éoliennes et l'impact sur le paysage, la manière de prendre ce sujet-là est assez variée ; il y a des appréciations extrêmement diverses avec pour certains, une forte crainte à propos de l'impact sur le paysage alors que pour d'autres l'enjeu semble secondaire.

Les photomontages du maître d'ouvrage qui ont été longuement regardés la dernière fois et avec un éclairage beaucoup plus important que les fois précédentes ont été discutés et suite à la demande de certaines associations, la simulation visuelle qui a été présentée la dernière fois, par un expert indépendant, a pu être appréciée et j'insiste peut-être sur le fait qu'on peut continuer à le voir en ligne, de manière peut-être plus pertinente et plus affûtée que ce qui a été présenté la dernière fois.

À propos du tourisme, les effets sur le projet sont perçus de manière différente, pour certains il y a une menace, pour d'autres ce projet constitue une opportunité.

Dorothee BRIAUMONT, membre CPDP

Concernant les impacts environnementaux, alors cette question a été traitée doublement dans le cadre d'une réunion à Guérande et puis dans le cadre d'un atelier, Madame Chantal SAYARET en parlait tout à l'heure, un atelier plus resserré sur cette question. Alors, la CPDP a retenu des échanges que les impacts environnementaux sont controversés. La richesse écologique du milieu et les impacts du projet ont été appréciés diversement et même de façon contrastée.

Par ailleurs, la connaissance du milieu a été jugée insuffisante à ce stade, d'où la demande par certains au maître d'ouvrage d'approfondir les études et de prendre le temps nécessaire. Des questions se posent également sur la marge de manœuvre du maître d'ouvrage à l'intérieur de la zone du projet.

Finalement, les principales questions qui ont émergé au cours du débat sont toujours posées avec au cours du débat, des réponses pour certaines, de façon partielle ou pas ou des moindres réponses jugées par certains d'entre vous.

Alors parmi ces questions, la CPDP a retenu celles concernant les études qui restent à mener, « quelles sont-elles ? », « Les parties prenantes seront-elles associées aux études environnementales, et si oui de quelle manière ? ». Je rappelle que lors de l'atelier concernant l'environnement, il y a eu un échange entre certaines associations et le maître d'ouvrage pour convenir - cela a été relayé par le site Internet - des points de plongée dans le cadre d'une étude, donc est-ce que ce type de méthodologie se poursuivra ? Et puis « Si les enjeux écologiques le réclament, le maître d'ouvrage envisage-t-il la possibilité de réduire le nombre d'éoliennes et dans quelle mesure, de déplacer certaines éoliennes, de déplacer des câbles, quitte à les allonger et de revoir le calendrier du projet ? »

Bruno LEPRAT, membre CPDP

Bonsoir à toutes et à tous. Moi j'aborderai pour le compte de la Commission deux sujets qui ont animé notre, votre débat, les effets du projet sur la pêche professionnelle et les effets sur les usages nautiques et la sécurité.

Alors, l'activité pêche, il n'y avait pas besoin de beaucoup de pêcheurs pour s'exprimer autour de cette activité, elle concerne tout le monde et cela a été une forte demande, expression, beaucoup de gens ont dit « Quel impact sur la rentabilité, sur l'économie de cet important pan de notre territoire ? »

Les pêcheurs, bien sûr, ont pris la parole, ce qui était déjà un point important, un point de vue assez nuancé, ils ont exprimé une grande vigilance, en tout cas, en montrant qu'ils étaient très au fait et très impliqués, au fait de ce projet, le surveillant, le suivant sans pour autant exprimer de franche hostilité ou de franche approbation, ils souhaitent simplement pouvoir continuer leur métier et qu'il n'y ait pas trop d'impacts sur celui-ci.

Il y a eu un moment une expression, un questionnement sur « Et si le zonage était déplacé, seraient-ils pour ou contre ce déplacement ? » Ils ont plutôt maintenu que le zonage actuel leur convenait.

Quant aux usages, je parle pour eux, mais c'est disons ce qu'a ressenti la CPDP, mes excuses si ce n'est pas aussi fin que leur prise de position. Quant aux usages nautiques et à la question de la sécurité, la CPDP veut vous traduire deux choses. Le débat d'abord a révélé une attente forte à l'égard des travaux à venir de celle qu'on appelle une grande Commission Nautique qui définira sous l'égide de l'État les usages possibles et interdits au sein du parc envisagé. Et enfin deux questions ont été formulées de façon répétée : « Quelle police ? Quel partage de l'espace maritime à l'intérieur du parc ? Quelles activités ? Quelles

circulations ? » Et enfin « Des navires ne risquent-ils pas d'entrer en collision avec le parc et donc de façon plus large quelle est la sécurité qui est garantie quant à l'accès ou la visibilité de ce parc éventuel ? »

Voilà, je vous laisse découvrir à l'écran la question que vous avez bien voulu nous confier et qui reste selon la CPDP partiellement en suspens.

Nicolas BENVENU, membre de la CPDP

Bonsoir à toutes et à tous. Les aspects financiers et contrairement aux thèmes qui ont été abordés jusqu'à présent, n'ont pas fait l'objet d'une réunion spécifique où un thème, disons, était plus particulièrement abordé, mais je dirais qu'ils ont été abordés à chacune de nos interventions, à chacune des réunions, qu'elles soient publiques ou qu'elles soient sur site à travers le débat mobile et bien sûr à travers le site Internet.

Donc, on a regroupé plusieurs aspects, le premier tient au coût de l'énergie qui serait produite par un parc, et plus globalement par les parcs éoliens en mer, si les différents projets étaient réalisés. Donc on a eu des craintes qui ont été exprimées sur une hausse du montant de la facture d'électricité. Et en fait cette question, elle permet d'en aborder une kyrielle qui sont enchevêtrées et qui ont obtenu des niveaux de réponse assez différents.

Donc, la première question liée à ce coût de l'électricité produite, c'est celle finalement du retour sur investissement, d'un investissement conséquent. Ici, à Saint-Nazaire le prix du projet présenté par le maître d'ouvrage est de 2 milliards d'euros. Donc les questions qui ont été posées sont « Combien d'argent vous, maître d'ouvrage, vous pouvez gagner en faisant cet investissement ? ». Les mécanismes qui ont été présentés montrent que c'est par un dispositif particulier, c'est-à-dire le fait qu'il y ait un dispositif de rachat de l'électricité à un prix donné qui a été fixé dans le cadre de l'appel d'offres qui permet au porteur du projet de se rétribuer pendant toute la durée de vie du projet.

Donc, le maître d'ouvrage a présenté des chiffres, les questions qui allaient dans le sens des inquiétudes d'une augmentation du montant de la facture ont trouvé une réponse positive et pour ça, le porteur du projet s'est appuyé sur des chiffres notamment proposés par le Sénat et la Cour des comptes faisant état d'une augmentation de la facture qui passerait par un mécanisme qui permettrait de financer ces projets qui s'appelle « la contribution au service public de l'électricité » et qui à l'horizon du projet ferait augmenter le prix de la facture de chacun des consommateurs d'un montant qui là aussi a fait l'objet de discussions dans le cadre de ce débat.

Donc, ce qu'on a entendu c'est que selon certains le jeu n'en vaudrait pas la chandelle, la Présidente l'a rappelé tout à l'heure, certains ont estimé que, compte tenu des montants impliqués et de la production électrique attendue, d'autres actions seraient plus pertinentes pour atteindre les objectifs qui sous-tendent le projet et on a notamment vu des contributions qui parlent de l'investissement nécessaire pour le projet de parc comme d'un investissement négatif.

Autre thème très abordé dans le cadre des aspects financiers, c'est la répartition d'une taxe qui serait prélevée sur la recette finalement du porteur du projet et qui devrait être redistribuée aux communes qui sont – disons - impactées par le projet. Cette répartition a fait l'objet de nombreuses questions et la définition des communes concernées également était régulièrement abordée, le maître d'ouvrage ici n'a pas toujours pu apporter des réponses dans le sens où il s'agit bien sûr de décisions qui lui échappent et qui sont à prendre et d'applications qui relèvent de l'administration fiscale.

Concernant ensuite – c’est la diapositive suivante - les enjeux qui sont liés au raccordement et là, qui ont été abordés cette fois lors d’une réunion qui s’est tenue le 9 avril dernier à la Chapelle Launay, donc il s’agit bien sûr du raccordement de l’éventuel parc au réseau électrique national. Une réunion au cours de laquelle le Réseau Transport d’Électricité (RTE) était sous le feu des projecteurs, puisque c’est lui qui porte ce projet de raccordement, du parc jusqu’au réseau. Là, de nombreux thèmes ont été abordés et peu de réponses ont pu être apportées dans le sens où RTE venait de récupérer le portage de ce dossier et seulement une réunion de concertation avait pu être organisée avant la tenue de ce débat. Donc, les questions elles portent évidemment ici sur le point d’atterrissage, c’est-à-dire l’endroit où le fil rejoindrait la terre, la manière dont on enfouit le fil dans la zone sous-marine, évidemment les enjeux environnementaux qui sont liés, et ensuite comment on va de la terre jusqu’au réseau. Donc, un point situé quelque part entre le Pontchâteau et Cordemais d’après ce que le Réseau Transport d’Électricité nous avait dit au cours de cette réunion.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Vous voyez que les interventions des uns et des autres reflètent le travail collégial que nous avons fait. À Nantes, nous avons fait un point d’étape à mi-parcours où nous avons d’ores et déjà restitué ce que nous avons entendu. Je vois, on aurait dû fournir des éventails, ça aurait été parfait et charmant. Toujours est-il que j’ouvre un premier dialogue avec la salle. Voilà ce que la Commission, non pas pense, non pas questionne elle-même, mais voilà ce qu’elle a entendu des rencontres qu’elle a pu avoir en débat mobile, en réunions publiques, sur le site Internet, etc. Donc, vous avez la parole, ensuite on la donnera au maître d’ouvrage qui se livrera au même exercice, à RTE et à l’État. Avez-vous des remarques ou des commentaires ? Jusqu’au bout, je vais vous demander de vous présenter. Merci beaucoup.

Gérard CHARTIER, Saint-Nazaire, ancien élu

Voilà, c’est sur l’emploi. Il y a une entreprise qui s’est installée sur Montoir, Alstom. Il va fournir les rotors, c’est un équipementier. Mais une fois que le parc sera fini, comment pourront pratiquer les emplois pour faire pérennes, est-ce qu’il ne faut pas développer d’autres parcs éoliens pour que l’emploi soit continu sur la région, sur la Carene, sur Cap Atlantique ? La question est là. Si on fait des emplois pour deux ans et demi, je crois qu’ils ont deux ans et demi à trois ans de travaux pour installer ce qu’ils mettent sur le parc, est-ce que ces emplois seront pérennes ? C’est ça la question.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur, vous avez bien compris que cette question s’adresse au maître d’ouvrage et non pas à la Commission, mais nous avons un parti pris de nous efforcer d’obtenir une réponse à toutes demandes d’informations publiques et on ne vous dira pas vous ne réagissez pas à notre compte rendu, au contraire, on demande au maître d’ouvrage de répondre.

Béatrice BUFFON, maître d’ouvrage

Si j’ai bien compris votre question, bonsoir, il s’agit des emplois créés par Alstom à Saint-Nazaire et la pérennité de ces emplois.

Effectivement, Alstom construit deux usines à Saint-Nazaire pour la fabrication des génératrices et l'assemblage des nacelles et oui, ces emplois seront pérennes. Comment ? En fait pour lancer l'investissement sur leurs outils industriels, Alstom avait besoin d'avoir de la visibilité. Grâce aux trois projets de Saint-Nazaire, de Courseulles et de Fécamp, pour lesquels Alstom fournit les éoliennes, cela leur donne une visibilité suffisante pour pouvoir investir, construire et embaucher.

Ensuite, bien sûr, ils devront à l'avenir fournir des éoliennes à d'autres projets. Il y aura d'autres projets, je l'espère, sur les côtes françaises, il y a également des projets en Angleterre. Donc, d'ores et déjà, Alstom a des discussions commerciales sur d'autres projets puisque l'objectif est bien sûr à partir de cette base française, à partir de ce tremplin, d'exporter vers l'Angleterre, vers l'Allemagne et en fait c'est ce qu'a fait Alstom sur l'hydraulique. Historiquement Alstom est un grand fournisseur de turbines dans l'hydraulique, c'est développé en France et c'est en se développant et en développant une expertise qu'ils ont pu ensuite exporter vers le reste du monde et qui veulent refaire ce même schéma.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une question ou une intervention ? S'il vous plaît pour le micro, merci beaucoup.

Claude DECKER, élu du Croisic

Dans votre déroulé, vous avez fait apparaître qu'il y avait un questionnement des communes concernant la répartition des indemnités. Mon intervention traitera de ce sujet. Pourquoi ? Nombre de villes sur le littoral ont une économie qui touche au tourisme. À ce titre, certaines de ces villes sont surclassées. A priori, le décret n° 2012-103 du 27 janvier 2013 ne prend en compte que la population officielle, la population INSEE. Il semblerait donc que compte tenu de la particularité de notre territoire et notamment pour ce qui concerne les villes touristiques surclassées, que le mode de calcul ne s'adapte pas à notre territoire. Ma question s'adresse donc à l'État, que compte faire l'État à ce propos ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci de cette question. L'État souhaite-t-il s'exprimer d'ores et déjà maintenant ou tout à l'heure lorsqu'il sera à la tribune ? C'est à votre guise. Tout à l'heure ? Parfait, donc c'est une réponse différée, l'État va venir au pupitre.

D'autres remarques ? Oui, là-bas s'il vous plaît, merci.

Nicolas TARRASSIER, Saint-Nazaire

Oui, ce n'est pas une question, c'est plutôt un commentaire sur la richesse du travail de la Commission. Souligner aussi que le débat n'est pas de nature à appauvrir un projet, mais à l'enrichir et vous l'avez bien témoigné. L'association des citoyens aussi est de nature aussi à une appropriation de ce projet. Un portage. Une élévation du niveau d'exigence, c'est ce qui me paraît tout à fait sain, un projet de cette importance qui traduit un véritable choix de société, choix local également en matière d'emplois.

J'ai été témoin aussi de la concertation conduite dans le cadre du débat mobile auprès du public qui sont à nouveau pas là ce soir puisqu'ils sont sur les plages très certainement et qu'on a pu voir lors d'une soirée qui s'appelait « la Grande Marée » à Saint-Nazaire où les gens étaient là pour s'amuser, qu'ils étaient prêts aussi à s'attacher, à traiter pendant leur temps de loisir d'une question sérieuse qui concerne leur avenir, leur emploi et un véritable

projet d'avenir pour cette ville, pour ce territoire, pour cette économie et puis projeter aussi cette ville dans l'économie nationale. Donc, c'était plus un commentaire qu'une question que je voulais apporter et souligner la très grande qualité du travail conduit par la commission dans toutes ses composantes et dans le renouvellement des pratiques de débat.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Monsieur, de ce témoignage.

D'autres questions ? Oui, Monsieur.

Charlie MARDON, Mouzac de Guérande

Merci beaucoup. Charlie MARDON de Mouzac de Guérande. De Mouzac de Guérande, c'est l'endroit où j'habite. Je ne suis pas un noble, ce qui n'empêche pas une certaine noblesse. Je suis pour les éoliennes à terre parce que les éoliennes en mer, c'est une catastrophe. Ça coûte très, très cher. Ça saccage la mer qui nous a été confiée et qui est déjà très mal en point et je crois que c'est une très mauvaise orientation pour produire de l'électricité. Je sais bien que quand il y a de la tempête à la Banche, sur la colline de Guérande, c'est le calme plat. C'est ça le gros argument pour faire des éoliennes en mer, c'est-à-dire qu'il y a un petit plus de vent en mer que sur la terre. Il n'y a qu'à mettre quelques éoliennes à terre en plus, ce n'est pas très compliqué et il n'y a pas besoin de sortir de Saint-Cyr, ou pire de l'ENA, pour comprendre que des éoliennes construites à terre coûtent beaucoup, beaucoup moins cher que des éoliennes construites en mer. Voilà en gros quelques idées.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous avez exprimé une opinion, vous n'avez pas de question ? Je veux juste dire que c'est jamais une solution de traiter, de mettre à mal une grande école française, « pire l'ENA », on n'a pas... dont acte. Je veux juste dire qu'on ne joue pas dans cette cour-là, de condamnation. Y a-t-il d'autres interventions ?

Xavier RONDOT, Le Croisic

Xavier RONDOT, habitant du Croisic et abonné aux débats publics puisque c'est la cinquième réunion à laquelle j'assiste. Je voulais simplement faire un commentaire personnel sur l'impact visuel dont on a parlé quasiment à chaque réunion et j'ai été très agréablement surpris à la dernière réunion à La Baule de voir la simulation présentée par le maître d'ouvrage dans une présentation, je dirais, professionnelle, c'est-à-dire en cercle et très bien éclairée, donc on voit l'impact qui est quand même réel. Voilà. Et je rends hommage quand même à l'honnêteté de cette présentation. Et au sujet de l'impact, ceux qui peuvent être intéressés pour avoir un impact de simulation réelle, quand on est sur le pont de Saint-Nazaire et qu'on regarde du côté de Cordemais, on voit l'éolienne du Carnet, quasiment à la même distance qu'on la verra – qu'on verra les éoliennes futures – du Croisic. Donc, on a une simulation réelle. Merci.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je vous remercie pour ce témoignage, Monsieur. Madame devant, s'il vous plaît.

Claude SEYSE, vice-présidente du Conseil général en charge du tourisme

Bonsoir, Claude SEYSE, vice-présidente du Conseil général en charge du tourisme. Deux remarques ce soir : dans la présentation que vous nous avez faite sur ce que vous avez retiré

de toutes ces réunions, de toutes ces rencontres, il y a un élément que je n'ai pas retrouvé ce soir, qui concerne le fait qu'au-delà du programme qui nous est présenté, nous sommes dans un contexte plus général que nous devons prendre en compte. Je m'explique : ça a été dit à plusieurs reprises lorsque nous étions à La Baule, on ne peut pas faire fi des problèmes économiques et donc, du chômage, ça a été dit tout à l'heure, mais on ne peut pas faire fi également du fait que les deux régions, Bretagne et Pays de Loire sont en sous-production du point de vue de l'électricité, et que si, les uns et les autres, nous pouvons bénéficier de cette électricité, c'est parce qu'il existe la solidarité nationale. Donc, il y a un moment où on ne peut pas toujours dire « des programmes, d'accord, mais ailleurs, chez les autres ».

Ce qui a été dit aussi et que je n'ai pas retrouvé ce soir, c'est que dans votre présentation sur le tourisme vous avez dit tout à l'heure « opportunité pour les uns, effet néfaste pour les autres ». Or, si j'ai bien compris ce qui s'est dit et ce qui s'est échangé la semaine dernière, il y avait effectivement les deux aspects, mais il y a eu un élément qui me semble important pour la suite du débat et la prise de décision, c'est que la quasi-unanimité des intervenants, professionnels du tourisme, se sont prononcés en faveur de ce projet comme étant une opportunité qui annonçait aussi une mutation des attentes du tourisme vers le tourisme industriel, alors que les autres, je n'ai aucun jugement à porter sur les motivations et je pense que tout le monde était sincère et tout le monde était persuadé de ces arguments, mais n'étaient pas, entre guillemets, des professionnels du tourisme. Or, ça me semble important de mettre cet élément-là dans le débat comme un élément, j'allais dire, qualitatif important.

Un autre aspect qui n'a pas été dit, dans le contexte national ou voire au-delà, c'est que nous parlons tous de transition énergétique. Eh bien il ne faut pas que ça reste un vain mot et il faut véritablement que nous fassions tout ce que nous pouvons les uns et les autres là où nous sommes, pour faire en sorte que nous laissions une planète vivable à nos enfants. Quant aux préjudices, et bien la démonstration, qui nous a été faite sur les exemples de par le monde des parcs d'éoliens marins, nous montre que le préjudice, il est quand même bien faible puisqu'au contraire on nous a montré, notamment avec l'exemple du Danemark, mais je peux dire la même chose avec les éoliennes terrestres en Champagne-Ardenne et avec le Languedoc-Roussillon, là où s'installent des éoliennes, eh bien ça apporte un plus en termes de fréquentation, en termes de développement touristique, mais aussi en termes de valeur de l'immobilier. Donc, je pense qu'il est important de souligner que dans les échanges, ces aspects-là ont été soulignés.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup, Madame. J'avais pris une précaution oratoire en vous disant que notre proposition n'était pas exhaustive et que comme un ballon d'essai, on le teste auprès de vous, afin que vous nous aidiez à compléter. Donc, on a bien noté, la solidarité en termes de production, sous-production, etc. Une remarque cependant sur le tourisme, quand vous faites allusion à la réunion de La Baule, en soulignant que les professionnels se sont montrés unanimes sur... quasiment unanimes. Je voudrais simplement vous dire que nous ne nous basons pas seulement sur les réunions publiques pour produire le document, mais aussi sur le site Internet, mais aussi sur les cahiers d'acteurs, mais aussi... Voilà, ce qui nuance un petit peu l'impact d'une réunion publique par rapport à d'autres sources. Merci en tout cas Madame, on tient compte de ce que vous nous dites.

Laurent DUBOST, Europe Écologie Les Verts

Bonsoir, Laurent DUBOST, Europe Écologie Les Verts. Dans la restitution que vous avez faite et qui est assez fidèle à toutes ces réunions, j'en ai fait 10 sur 12 en ce qui me concerne, il y a effectivement l'intervention de Monsieur qui, sur les aspects financiers qui n'a pas donné lieu à une thématique précise, qui a été évoqué à plusieurs reprises et je trouve que réduire les remarques qui ont été faites à l'aspect trop coûteux est un peu juste puisque se sont exprimées des attentes sur le bilan économique un peu plus large. Quel impact en termes d'effet de réduction de l'effet de serre, c'est une production moins productrice de CO2. Comment peut-on traduire les 2 milliards d'euros d'investissement en termes d'emploi ? C'est important, puisque ultérieurement nous n'achèterons plus de pétrole ou de charbon pour faire fonctionner des centrales thermiques et donc il faut intégrer ça dans le bilan général. Et enfin un sujet qui a été très peu évoqué, c'est celui – je n'ose pas employer le terme de gouvernance –, mais au-delà de la période d'investissement et d'exploitation, comment le public, les citoyens de la presque île guérandaise seront associés aux suivis ? Suivi environnemental, suivi technique et suivi économique parce que Madame la représentante d'EDF Énergies Nouvelles rappelle que le coût sera de 2 euros par foyer, le surcoût que nous paierons au travers de la CSPE et comme il y a 30 millions de foyers ça fait 60 millions d'euros et 60 millions d'euros, c'est le coût que vous avez annoncé pour la maintenance et l'exploitation, le coût annuel. Donc, ça veut dire que grosso modo, c'est très réducteur, mais c'est la CSPE qui paie les coûts d'exploitation du banc éolien de Guérande et donc à ce titre, il serait normal que le citoyen soit fortement associé – alors, il ne prendra pas les décisions à votre place –, mais au suivi de cette exploitation.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Je pense qu'un certain nombre de réactions vous seront données par l'intervention du maître d'ouvrage sur ce sujet et par ailleurs il y aura ultérieurement quelques remarques sur l'après-débat parce que quand vous parlez de suivi, nous sommes bien dans la deuxième phase qui est la phase de l'après-débat. Il me semble que j'ai vu une main se lever.

Dominique FOLLUT, membre du comité de pilotage EMR NEOPOLIA

Je tiens à vous remercier d'avoir mis en évidence aussi l'attente industrielle et les opportunités industrielles que ce projet-là pouvait susciter. Il y a déjà... enfin, ce n'est pas un cahier d'acteurs que l'on a fait, c'est une contribution, elle reflète des groupes techniques qui sont en route, donc il y a déjà au niveau industriel des échanges qui sont lancés sur ce projet-là. Il y a des entreprises qui commencent à se positionner. Et je tiens à insister sur un point, on n'a peut-être pas nous aussi insisté suffisamment, sur l'aspect co-développement, que ce projet peut apporter pour les entreprises. C'est-à-dire qu'au-delà de la fourniture directe d'éléments de sous-traitance pour le champ, c'est aussi l'opportunité pour les entreprises d'avoir un catalyseur industriel auprès d'elles pour les amener à se repositionner, à réfléchir sur d'autres marchés, d'autres évolutions qui peuvent s'ouvrir. Et donc, ce n'est pas une question en tant que telle, c'est plutôt une remarque, mais je tiens à insister un peu dessus, c'est sur l'opportunité que l'on peut avoir aussi de faire du co-développement avec les différents acteurs industriels qui sont des grands donneurs d'ordre pour amener les entreprises à franchir des paliers, à monter des marches et au travers de ce projet-là, de

s'attaquer à d'autres choses parce qu'ils vont pouvoir gagner en maturité technologique, en maturité sur les marchés. Voilà. Merci.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Monsieur pour ce complément. Monsieur derrière, a demandé la parole.

Christophe RICHARD, membre du conseil de développement de la CARENE

Bonsoir. Christophe RICHARD, membre du groupe de travail énergie marine renouvelable au conseil de développement de la Carene. J'ai participé à de nombreuses réunions, je voulais faire part de certaines remarques parce qu'il y a des sujets qui n'ont pas été abordés. En premier lieu, j'ai beaucoup apprécié la réunion de la CCI, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le dynamisme des participants, les employeurs qui étaient présents. Je dois vous préciser que je suis d'une sensibilité sociale, écologique et environnementale, mais ça n'empêche pas que j'apprécie quand il y a des entrepreneurs qui font preuve de dynamisme. Ça, c'était le début. Maintenant j'ai relevé dans cette réunion de la CCI, tout à l'heure il a été dit qu'il y avait des....

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Excusez-moi, pour que ce soit clair pour tout un chacun, vous parlez bien de l'atelier d'approfondissement qui s'est tenu dans le cadre de la Chambre de Commerce ? C'est un atelier d'approfondissement, mais qui n'était pas Chambre de Commerce. Effectivement c'était public, mais pour qu'on soit tous au diapason, c'était l'atelier d'approfondissement sur la thématique environnementale et le cadre dans le lequel nous étions, c'était effectivement une salle de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Christophe RICHARD, membre du conseil de développement de la CARENE

D'accord. J'ai relevé que les employeurs disaient qu'il y avait un manque de qualification au niveau des soudeurs, qui n'étaient pas qualifiés pour ce type de travaux, l'épaisseur des matériaux et j'ai relevé qu'il y avait un projet d'une centaine d'emplois durables. C'est la première chose.

Deuxième chose, au niveau environnemental, je suis allé à la réunion de la Turballe, comme vous, je n'ai pas entendu d'opposition des pêcheurs et en réfléchissant, je n'ai pas pu rentrer dans la salle, je n'ai pas entendu parler... je crains l'impact écologique des éoliennes, mais en réfléchissant le danger de la surpêche, du chalutage et du travail des chaluts en bœuf, je ne sais pas si ce n'est pas aussi un danger important pour le milieu marin, mais je n'ai pas de réponse.

Le plus important pour moi à ce niveau... Alors un autre point, l'aspect visuel, moi j'ai travaillé à La Baule et je fréquente régulièrement le remblai de La Baule. La pollution visuelle des éoliennes ne me paraît pas plus désagréable que les nombreux bateaux, les pétroliers mécaniques qui attendent d'entrer dans le port de Saint-Nazaire et qui se voient très bien quotidiennement derrière l'île des Évens.

Et pour finir, au niveau social, j'ai travaillé en tant qu'intérimaire soit à STX, soit à la raffinerie, soit à la cité sanitaire ; j'ai constaté pour ces grands chantiers avec des donneurs d'ordre qu'on employait, beaucoup de main-d'œuvre des pays de l'Est et aussi du reste de l'Europe et aussi en dehors des pays européens avec des conditions de travail au niveau salarial et au niveau de l'amplitude horaire qui ne me semblent pas respectueuses des conditions de la législation française. Il y a beaucoup d'emplois pour les chantiers, mais dans

tous les chantiers que j'ai cités, il y a beaucoup de personnes étrangères qui sont parties, des gens qui ont dû travailler pour un ou deux ans et qui sont repartis et j'ai des exemples précis où les conditions de travail étaient vraiment intolérables.

Et pour finir, il a été parlé à Neopolia, quand ils sont venus exposer le projet au conseil de développement de la Carene, d'une charte éthique entre les entreprises. Je n'ai pas entendu parler qu'il y ait une charte éthique sur les conditions de travail et les conditions sociales d'emploi des personnels pendant les chantiers et aussi les emplois durables. Moi j'ai travaillé même avec des techniciens où le niveau de salaire était faible. Donc, moi j'aimerais bien qu'il y ait une réflexion sur une charte éthique au niveau des conditions de travail des personnes appelées à travailler soit sur le chantier, soit de manière durable sur le site. Merci et excusez-moi d'avoir été trop long.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Monsieur. Je rectifie parce que quand j'ai entendu parler de soudeur dans le cadre de l'atelier de l'environnement, je me suis dit qu'on ne parlait pas de la même chose, et donc, effectivement il y a bien eu l'atelier environnement organisé dans le local de la Chambre de Commerce, mais pas du tout par la Chambre de Commerce, mais il s'avère que vous avez dû participer à une réunion à laquelle nous n'avons pas participé, organisée par la Chambre de Commerce et c'est à cela que vous faisiez allusion. Je pense que le maître d'ouvrage a entendu un certain nombre de questions, est-ce qu'il y a, avant de lui donner la parole, est-ce qu'il y a une autre réaction sur les propos tenus par la Commission ?

Philippe NOVELLI, président de l'UMM 44

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Philippe NOVELLI, président de l'UMM 44. Je tiens à témoigner de l'enthousiasme des entreprises de la filière métallurgie dans ce projet d'éolien. Je tiens aussi à témoigner de l'engagement qui a été pris à la fois par notre fédération, l'État, la région, l'IRT de mettre en place un organisme qui va nous permettre d'anticiper les besoins de formation pour que nous puissions disposer à terme des employés et des emplois pour satisfaire les exigences de grands opérateurs qui viennent s'installer dans la région et de ceux qui y sont déjà, comme STX et comme Airbus. Voilà.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur. De toute façon, on aura l'occasion d'échanger à nouveau. Une dernière prise de parole avant la suite. Monsieur ?

Benoît GRAUX, FNE Pays de la Loire

FNE Pays de la Loire, Benoit GRAUX. La question s'adresse à Madame la Présidente. Vous avez pris acte des insuffisances des études de milieux et des nécessités des études complémentaires ; ma question concerne le délai dont disposera le consortium pour mener ces études d'ici l'enquête publique. Est-ce que ce délai sera suffisant ? Est-ce que nous aurons les études complémentaires et assez tôt avant l'enquête publique ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur et je passe bien volontiers, pas tout de suite, la parole au maître d'ouvrage, il y a encore de petites interventions, mais en tout cas vous engrangez les questions que je passe aimablement. J'aimerais qu'on passe une diapo et je vais passer la parole à Monsieur Nicolas BENEVEGNI, la diapo sur l'après-débat. Ça peut paraître curieux.

Nicolas BENVENU, membre CPDP

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, cette préoccupation de ce qui se passe après le débat a déjà été évoquée et il se trouve que c'est même une obligation légale que d'aborder ce qui doit se passer ou ce qui peut se passer après le débat pendant le débat.

Donc, comme on l'a souvent rappelé au cours de ce débat public, le débat porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques d'un projet, mais depuis 2010 et ça, c'est un ajout de la loi Grenelle, donc ce sont les députés qui ont complété ce dispositif-là, donc, je vous lis le texte : « Le débat public porte sur les modalités d'information et de participation du public après le débat ».

Il se trouve qu'en fait c'est une précaution que le législateur, que les députés, la représentation nationale ont pris, dans le cas bien sûr où le projet se poursuivrait, afin que celui qui porte le projet puisse donner des éléments. Il se trouve qu'on a connu des projets qui sont passés dans des phases de débat public qui n'avaient plus de sorties publiques jusqu'à un autre moment fort dans le temps des procédures qui était l'enquête publique et qui peut venir un certain nombre d'années plus tard.

Là ce que les ajouts de la loi assurent, c'est que si le projet se poursuit, le maître d'ouvrage doit revenir vers le public pour l'informer et lui permettre de participer. Et donc, c'est sur ces modalités-là que nous devons discuter ce soir, notamment à travers les interventions bien sûr d'Éolien Maritime France, éventuellement du Réseau de Transport d'Électricité, mais également des représentants de l'État. Sur ces questions-là, un autre article qui a été ajouté au code de l'environnement, qui est le code qui définit l'organisation du débat public, les modalités qui sont appliquées pour l'information et la concertation du public après le débat si le projet se poursuit, doivent faire l'objet d'une information de la Commission nationale du débat public et le texte précise même que le maître d'ouvrage, donc le porteur du projet, peut demander la nomination d'un garant à la Commission qui assure la surveillance, en quelque sorte de la bonne application des dispositions qui ont été prises sur ces thèmes-là. Donc, je pense que ça fait une excellente transition avec les prises de parole de ceux qui portent le ou les projets. Merci beaucoup.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci de ces précisions. À vous la parole pour vous livrer au même exercice que celui auquel nous nous sommes livrés. Qu'avez-vous retenu du débat ? Quelles propositions faites-vous ?

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Bonsoir à tous. On ne s'est pas présenté, donc je vais quand même le faire. Je suis Béatrice BUFFON et je suis en charge de l'éolien en mer au sein d'EDF Énergies Nouvelles et sur cette présentation, je vais en faire une partie et Gaëtan DUCHENE, le chef de projet, en fera l'autre partie.

Alors tout d'abord, ce que l'on a noté tout au long du débat, c'est que c'était un débat riche et dense. Un débat riche et dense qui nous a permis d'une part d'informer un très large public sur la problématique de l'éolien en mer et plus particulièrement sur le projet. Ça nous a permis d'écouter un certain nombre de préoccupations, de questions, d'inquiétudes, de suggestions, de propositions du public et d'identifier ainsi les thématiques qui nécessitent d'être approfondies. Enfin, nous avons également réfléchi à certaines mesures d'accompagnement du projet au fil des thématiques qui ont pu être discutées.

Alors, il y a certain nombre de thèmes qui sont revenus que nous avons identifiés, que vous voyez à l'écran et que nous allons parcourir, d'une part sur les aspects usage et environnement, d'autre part sur les aspects techniques et économiques.
Sur les usages et environnement, je laisse la parole à Gaëtan.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Merci. Alors parmi les points qui sont revenus régulièrement au cours de ce débat, il y a le sujet du choix de la zone. Nous avons entendu vos attentes qui portaient notamment sur une volonté d'expliquer la méthodologie qui a conduit au choix de cette zone. Il y a eu également des discussions sur les possibilités de déplacement de cette zone. Vous avez ici une illustration d'une carte qu'on a montrée de nombreuses fois au cours de ce débat et qui reprend les différentes contraintes qui existent aux environs de la zone proposée pour le projet.

Notre engagement ici, il est clair, c'est de continuer à discuter avec l'ensemble des acteurs qui sont présents sur le domaine maritime à proximité du parc. Continuer à discuter avec eux pour aménager les relations et continuer à coexister sur la zone dans les meilleures conditions avec cette zone qui a été définie, pour présenter le moins de contraintes possible vis-à-vis de l'usage de chacun.

Un thème qui a été souvent abordé également, c'est le thème de la pêche et de la plaisance, toutes les activités de navigation sur la zone. Les attentes du public sont venues sous différentes formes et étaient essentiellement focalisées sur deux points : d'abord maintenir les activités de pêche et de plaisance au sein du parc et puis préserver la ressource et même favoriser son développement.

À travers les différents échanges qu'on a pu avoir au cours de ce débat, ce sur quoi nous souhaitons nous engager, c'est de maintenir cette concertation avec l'ensemble des usagers, avec les services de l'État également pour, d'une part, définir les règles et les systèmes de sécurité qui seront nécessaires pour permettre la navigation dans la zone du parc, également travailler avec l'ensemble des parties prenantes sur les possibilités de valorisation des activités de plaisance et de nautisme, on parlait de cohabitation à proximité, il y a un vrai travail de fond à avoir sur ce sujet.

On s'engage à restituer également les résultats des études en cours et à y associer les acteurs. Tout à l'heure on parlait d'associations de suivi, c'est un des thèmes sur lesquels on a besoin effectivement de l'implication des acteurs, on verra tout à l'heure le calendrier sur la restitution de ces études un petit peu plus loin dans la présentation.

Et puis, nous souhaitons également partager, mettre à disposition les retours d'expérience qui existent sur les parcs étrangers, sur cette problématique. Il existe des parcs, on en a déjà parlé dans ce débat, déjà construits, qui ont ce type de sujet et on souhaite échanger là-dessus avec les différents acteurs.

Alors, un sujet qui est directement lié au sujet de la navigation, c'est celui de la sécurité maritime. Les attentes sont très claires, elles ont été exprimées fortement et de nombreuses fois dans ce débat, elles portent sur une coordination de la navigation pendant la phase chantier, mais également sur une sécurisation de la navigation pendant toute la phase d'exploitation. C'est un nouvel objet qui sera construit et il faut anticiper sa phase d'exploitation et l'interaction avec les navigations de plaisance ou navigation professionnelle. À ce jour, nous disposons déjà d'une étude, d'une première étude sur la sécurité associée au parc. Cette étude est disponible sur le site de la Commission. Nous sommes en train de compléter cette étude par une seconde étude qui est menée par le bureau d'étude Signalis.

Nous souhaitons et nous avons besoin d'impliquer tous les acteurs qui sont concernés dans cette étude pour qu'ils viennent décrire encore plus précisément leurs activités et exprimer leurs attentes. Et puis la finalité de cette étude et nous nous engageons très clairement là-dessus, c'est qu'en tant maître d'ouvrage nous souhaitons et nous mettons en place tous les dispositifs qui permettront d'assurer la sécurité en mer sur ce parc.

On a déjà abordé en ce début de séance les enjeux environnementaux.

Là aussi vos attentes, les attentes de tous les participants dans le cadre de ce projet, elles sont exprimées en réunions, mais également en débat public mobile, c'est d'avoir un projet qui soit respectueux de l'environnement et puis c'est d'être associé aux études, qu'il s'agisse d'associations, qu'il s'agisse de riverains, de professionnels, il y a une forte volonté d'être associé à ces études.

Nous souhaitons et nous nous engageons à intégrer les connaissances de tous les usagers du domaine maritime dans ces études. Je ne donnerai qu'un seul exemple qui a été mentionné tout à l'heure, c'est l'atelier environnemental. Suite à cet atelier il y a eu des échanges sur un sujet très précis qui portait sur une méthodologie d'études et la manière dont on pouvait mettre en place un protocole pour aller plonger sur le site. C'est typiquement l'exemple de coopération fructueuse que nous souhaitons poursuivre avec les différents acteurs, tous ceux qui ont un avis sur les sujets, notamment environnementaux.

Nous nous engageons à restituer et à échanger sur les résultats des études. Parmi les outils qui seront à notre disposition pour restituer ces études, je souhaiterais mentionner le groupe de travail Environnement de l'instance de concertation et de suivi qui sera mise en place par la Préfecture, qui sera un lieu d'échanges où on pourra faire des points d'avancement, restituer le contenu des études et discuter avec tous ceux qui le souhaitent, sujet par sujet.

Nous souhaitons associer également les acteurs à la définition des mesures de suivi. On est là plus sur une vision long terme, sur la durée d'exploitation du parc de manière à avoir une image complète, à la fois les études, ce qu'on sait aujourd'hui et ce qu'on envisage à long terme pour le parc.

Et puis nous souhaitons également adapter les caractéristiques du projet en fonction des enjeux environnementaux. Alors concrètement, qu'est-ce que ça veut dire ? Concrètement ça veut dire que nous sommes prêts à déplacer certaines éoliennes si ça permet de répondre à des enjeux environnementaux qui auraient été identifiés lors de nos études.

J'évoquais précédemment puis la question a été posée sur le calendrier de ces études, les modalités de restitution de ces études. Ici, vous avez la liste des études qui sont actuellement en cours avec les prestataires avec qui nous travaillons, des partenaires associatifs, des partenaires professionnels ; les dates pour certaines missions de terrain, nous avons actuellement des bateaux qui sont en mer en train de poursuivre ces études et puis les fins d'études, les dates prévisionnelles de fin d'études.

Ce qu'on voit aujourd'hui, c'est que la plupart de ces études seront terminées d'ici la fin de l'année 2013. Certaines seront un petit peu plus longues puisqu'il y a une saisonnalité, je pense notamment au suivi, sur les oiseaux par exemple. Très concrètement, nous mettons tout en œuvre pour que nos études soient prêtes pour pouvoir déposer nos demandes d'autorisation d'ici avril 2014 et nos études, vous le voyez sur le planning, seront prêtes pour respecter cette échéance. Ce qui nous laisse du temps justement pour travailler sereinement avec tous les acteurs qui le souhaitent et s'impliquer dans chacune de ces études thématique par thématique.

La thématique du paysage a été évoquée la semaine dernière à La Baule avec différentes simulations visuelles qui ont été présentées. C'est une thématique qui a été évoquée quasiment à chaque séance. Nous avons exposé à chaque séance les 21 photomontages que nous avons réalisés, nous avons entendu une demande forte d'expliquer la méthodologie que nous avons mise en place pour réaliser ces photomontages. Ça a été l'objet de l'intervention de notre partenaire Géophom la semaine dernière à La Baule. Ça a été l'objet également de l'intervention du CNRS qui est venu expliquer et valider la méthodologie qui a été mise en place sur les photomontages que nous vous avons présentés.

Il y a également eu une demande qui a été faite auprès de la CNDP par le public pour réaliser une expertise indépendante qui a été restituée la semaine dernière à la réunion de La Baule. Nos engagements sur ces photomontages, c'est de continuer à expliquer cette méthodologie à tous ceux qui le souhaitent, c'est de réaliser des photomontages complémentaires comme ça a été proposé à la réunion de La Baule avec des caractéristiques plus particulières qui correspondent à des besoins spécifiques de certains acteurs et puis de mettre à disposition ces photomontages sur le territoire, alors, à la fois, via des outils Internet et puis également des grands formats imprimés comme vous pouvez le voir à la sortie de la salle, aujourd'hui nous souhaitons les mettre à la disposition des différents acteurs en différents lieux du territoire.

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Les autres thématiques sur les aspects techniques et économiques : alors d'une part, il y a eu un certain nombre de questions du public sur le chantier, sur les choix techniques. On nous a demandé d'explicitier les méthodes d'installation des fondations, d'évaluer l'influence sur les courants, sur la qualité des eaux et également il y a eu beaucoup d'interrogations sur les opérations de démantèlement en fin d'exploitation du parc.

Alors, nous nous sommes engagés d'une part à restituer les résultats des études qui sont en cours au groupe de travail de l'instance de concertation et de suivi comme sur les autres thématiques.

De plus, nous mettrons en place pendant la construction, des suivis notamment sur la qualité des eaux. Nous sommes prêts à adapter les caractéristiques techniques du projet en fonction des enjeux techniques et environnementaux qui auront pu être identifiés lors des études. Pour ce faire, nous nous engageons notamment à étudier les différentes techniques d'installation des monopieux et également à étudier une fondation alternative qui est la fondation gravitaire qui s'installe différemment en étant posée sur le sol sans forage.

L'ensemble des résultats de ces études, là aussi seront restitués au groupe de travail sachant que l'objectif est de faire les meilleurs choix, les plus adaptés au site et à son environnement. Enfin, concernant les opérations de démantèlement spécifiquement, nous prenons l'engagement deux ans avant le démantèlement de mener une concertation spécifique à ce sujet.

Concernant le tourisme, donc sujet qui a été effectivement évoqué la semaine dernière à La Baule et il y a eu à nouveau des questions à ce sujet. Donc nous avons une étude socio-économique en cours qui prend en compte notamment le sujet du tourisme. Et il y a eu un certain nombre d'attentes exprimées sur l'implication d'acteurs locaux et sur l'évaluation de l'effet du projet sur l'offre touristique, sur l'attractivité de la région avec comme c'était rappelé, pour certains une opportunité, pour d'autres une menace.

Alors, nos engagements par rapport à ça, c'est d'une part là encore, de restituer en transparence les résultats de l'étude socio-économique, incluant des retours d'expérience

très concrets sur des projets à l'étranger puisqu'on en a mentionné un la semaine dernière à La Baule et nous nous engageons à détailler les retours d'expérience qui existent à ce sujet. Également, un engagement de poursuivre la concertation avec les acteurs du territoire pour intégrer le parc éolien dans l'offre touristique existante et pour créer de nouvelles activités autour du parc. Si vous avez des questions à ce sujet on pourra y revenir dans la séance de questions.

Enfin, il y a eu une proposition, une suggestion plutôt faite par quelqu'un lors du débat public de La Baule sur la réalisation d'enquêtes. Alors effectivement aujourd'hui nous n'avons pas fait spécifiquement d'enquête auprès des touristes et suite à cette suggestion, nous nous approprions cette proposition et effectivement nous nous engageons à réaliser une enquête auprès des touristes sur la venue du projet éolien.

Sur les retombées financières, ce sujet a encore été évoqué tout à l'heure, on peut rappeler que ce projet donnera lieu au versement d'une taxe éolienne annuelle de l'ordre de 6,7 millions d'euros par an dont la répartition est rappelée sur la diapositive :

- 50 % pour les communes,
- 35 % pour le Comité national des pêches,
- 15 % pour d'autres activités maritimes, de plaisance, de pêche sportive, loisirs nautiques.

Il y a eu plusieurs fois des questions portant sur des clarifications, sur la répartition de cette taxe et des souhaits de voir modifier cette répartition. Alors sur ces deux aspects, d'une part nous nous engageons à solliciter les services fiscaux pour clarifier au mieux la règle existante dans laquelle il y a certaines ambiguïtés, certaines clarifications sont effectivement nécessaires. Et au-delà, nous souhaitons être associés à vos propositions en termes d'amélioration de cette taxe, travailler avec vous sur ces possibles évolutions.

Concernant le développement économique, on a plusieurs fois rappelé le plan industriel associé à ce projet avec la création d'usines par Alstom, le plan global d'Alstom représentant 5 000 emplois, pour moitié à Cherbourg et pour moitié sur la région de Saint-Nazaire et également le fait que nous créerons une base d'exploitation et maintenance à la Turballe. Là-dessus, on a eu un certain nombre d'attentes du public sur le fait de privilégier les entreprises locales et également des questions de clarification sur les nombres d'emplois, les nombres d'heures, etc.

Alors, d'une part nous nous engageons à mettre en place une équipe dédiée pour le développement économique qui pourra être présente sur le territoire, qui pourra répondre aux demandes, donner de l'information régulièrement.

D'autre part, nous souhaitons poursuivre les réunions de travail avec les industriels et les acteurs économiques, sachant qu'il y en a déjà eu dans le passé, des réunions qu'on appelait « B to B », des rencontres avec les acteurs économiques pour informer sur le projet et répondre aux questionnements. Enfin, nous souhaitons pouvoir utiliser les compétences industrielles locales, c'est pour ça que nous recensons les compétences et les activités existantes pour les intégrer au mieux dans notre plan industriel.

Enfin, sur l'emploi, formation et l'insertion, il y a eu là aussi des attentes du public sur le fait, donc encore une fois de privilégier l'emploi local, mais également de travailler sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, d'utiliser les cycles de formation existant dans la région et les savoir-faire locaux et puis, je le mentionnais précédemment, de communiquer de façon plus précise sur les volumes horaires que tout cela représente.

Nous nous étions déjà engagés initialement lors de notre réponse à l'appel d'offres à confier 5 % des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi. Donc à faire 5 % d'insertion,

c'est un engagement que nous réitérons ici, nous souhaitons avoir 5 % des heures venant de l'insertion.

Ensuite, nous poursuivrons notre participation aux forums de l'emploi, aux forums des métiers existant sur le territoire et pour ce faire, nous avons un chargé de mission Ressources Humaines dédié au projet qui est présent ce soir, Monsieur Guillaume SEGUIN, donc vous pourrez également discuter avec lui après la séance dédiée sur ce projet. Nous souhaitons à travers cette présence locale être partie prenante des comités régionaux qui existent sur ces thématiques d'emploi, de formation et d'insertion.

Sur les questions relatives à la répartition des emplois, elles sont rappelées sur la diapositive. Je ne vais pas m'attarder maintenant, mais si vous voulez on pourra y revenir dans la suite des questions. En tout cas, c'est une diapositive que l'on remettra également sur le site Internet qui indique pour la phase de fabrication, pour la phase d'assemblage et d'installation en mer et la phase d'exploitation et maintenance la répartition entre les différents types de métiers.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Je vous propose de regarder la suite du débat, ça a été évoqué tout à l'heure, les modalités de poursuite à l'issue du débat public. Sur ce calendrier vous retrouvez les jalons liés aux débats publics, le compte rendu de la Commission particulière, le bilan de la Commission nationale et puis la décision du maître d'ouvrage qui doit intervenir comme cela a été rappelé dans un délai de 3 mois.

Vous retrouvez également si le projet se poursuit, les dates prévisionnelles de dépôt des demandes d'autorisations et l'enquête publique d'ici la fin 2014. Et puis vous voyez sur ce graphique qu'il y a un véritable appui de l'instance de concertation et de suivi sur le débat public. L'idée c'est de poursuivre ces échanges, de poursuivre les discussions sur les différents sujets qui ont été abordés dans ces groupes, de prendre le relais de ces réunions de manière à définir ensemble les modalités de suivi, sujet par sujet. C'est dans ce cadre-là que nous pourrons continuer à apporter de l'information sur le projet et puis faire participer l'ensemble des acteurs qui le souhaitent si le projet se poursuit.

Alors, cette instance de concertation et de suivi, je vais passer rapidement, mais elle rassemble à la fois des services de l'État, des collectivités territoriales, différents représentants associatifs, professionnels, le maître d'ouvrage également. Elle se réunit sous forme d'instance plénière et également sous forme de groupes techniques avec une fréquence assez régulière, des groupes techniques qui portent sur les usages et la sécurité maritime, l'environnement et la socio-économie. Ce qui permet de rebalayer et de traiter chacun des sujets qui a été évoqué dans le cadre de ce débat public. L'objectif étant d'assurer la concertation avec les acteurs du projet et de poursuivre les échanges.

L'objectif en fait, il est double. Quand on parle de poursuivre la concertation, c'est à la fois un objectif d'information, on souhaite continuer à donner de l'information sur le projet à ceux qui n'ont peut-être pas pu participer à ce débat public. Il y aura toujours des personnes qui seront intéressées pour avoir de l'information, mais également ça fonctionne dans l'autre sens, c'est-à-dire écouter les contributions de tous les acteurs du territoire de manière à enrichir le projet et les prendre en compte au fur et à mesure, notamment dans nos études. On a vu tout à l'heure que le calendrier d'études permettait justement d'intégrer les contributions de chacun.

Les modalités concrètes de ces échanges, donc il y a l'instance de suivi et de concertation. On souhaite également mettre en place des réunions publiques d'ici l'enquête publique, on

propose également des expositions sur le projet pour informer et qui pourraient se dérouler à différents endroits du territoire, nous souhaitons et nous serons présents si le projet se poursuit à différents événements locaux, à la fois des forums de l'emploi, sur les problématiques emploi, insertion, formation et puis des événements emblématiques du territoire qu'ils soient culturels, sportifs ou autres.

Un élément important également, c'est la proposition de l'installation d'une Maison du parc éolien qui pourrait avoir lieu dès la construction du projet si le projet se poursuit jusqu'à la construction.

Et puis, en termes d'outils, également, des outils numériques à savoir un site Internet, qui permettraient encore une fois d'informer, mais également de recueillir les suggestions et les questions et puis la mise en place d'une lettre d'information électronique de manière à diffuser plus largement l'information sur le projet.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous avez pris le temps et ce qui était nécessaire pour expliquer ce que vous avez entendu, ce que vous comptez faire. Je me permettrais de relayer la question de Monsieur, en fond de salle qui vous interrogeait, je ne suis pas sûre que vous ayez totalement répondu, sur la charte éthique.

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Concernant la charte éthique sur les conditions de travail, effectivement nous avons entendu votre remarque. Aujourd'hui, ce qui existe chez EDF Énergies Nouvelles et chez DONG Energy, donc les actionnaires du projet, chacun a sa charte éthique interne. En revanche, ce qui est à bâtir et là, je vous entends bien, c'est la charte éthique qui sera appliquée au projet et à la construction du projet si celui-ci se poursuit. Donc, effectivement c'est quelque chose à bâtir, il faut voir dans quel cadre et comment on pourrait d'ailleurs échanger avec les parties prenantes là-dessus, mais c'est effectivement un sujet sur lequel nous pouvons répondre positivement sur l'élaboration d'une telle charte.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Maintenant la parole est au public. Monsieur, attendez le micro, toujours verbatim.

Gérard GUYODOT, plaisancier à Saint-Nazaire

Gérard GUYODOT, plaisancier à Saint-Nazaire. Sauf erreur de ma part, dans le tableau des études je n'ai pas vu d'études concernant l'ensouillement, le passage du câble, l'atterrage, c'est ce qui me préoccupe plus particulièrement.

J'ai vu un petit bateau qui faisait des études, des relevés bathymétriques, je ne sais pas si ça concerne le passage du câble. Si c'est cela, il faisait la navette dans le **corps-mort** à Port Désiré. Donc, c'est un petit sujet d'inquiétude.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Monsieur.

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Concernant les études sur l'atterrage du câble, cette partie-là est sous maîtrise d'ouvrage RTE, je crois que RTE intervient...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Il va intervenir ensuite.

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Donc, RTE pourra répondre puisque là, c'est RTE en fait qui gère les études sur l'atterrage du câble.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Mais on est garant des questions qui sont posées. Qui demande encore la parole ? Monsieur.

Remy GAUTRON, Guérande environnement

Rémy GAUTRON, Guérande environnement. Deux inconnues. En ce moment, la Cour Européenne de Justice est en train de décider si le tarif d'achat concédé à EDF n'était pas illégal et les nouvelles que nous en avons, c'est que ce tarif devrait être qualifié d'aide illégale de l'État français par rapport aux autres pays européens. Ce qui va faire que les décisions vont traîner, c'est la justice européenne, puis française, Conseil d'État qui devrait fixer un nouveau tarif qui serait – si vous voulez - plus légal.

Je l'ai déjà dit, mais je le répète, la Cour Européenne de Justice de l'Union Européenne vient d'accepter d'instruire un recours qui a été présenté par la plateforme européenne contre l'industriel éolien, le jugement sera prononcé d'ici 12 à 18 mois. Cette plate-forme qui a demandé ce recours, qui a été accepté, regroupe 608 associations à travers l'Europe.

Pourquoi a-t-elle fait ce recours ? Elle a fait ce recours par rapport à la convention d'Aarhus sur l'information du public. Elle considère que nulle part il est bien écrit que l'éolien est une énergie aléatoire et qui, pour pouvoir fonctionner partout où elle sera installée, devra être complétée par des sources thermiques, combustibles, charbon, fuel, comme celle de Montoir qui a coûté déjà fort cher au contribuable, on l'a déjà dit et qui ne sert, pour le moment, à rien.

Certains techniciens disent qu'il faudra construire d'autres centrales à gaz et à charbon, comme ils font en Allemagne pour compléter la production des éoliennes et que l'on n'a pas précisé tous les autres facteurs, et je ne l'ai pas vu non plus dans les documents, à savoir les nouvelles lignes à haute tension qui devront être construites, donc nouvelles atteintes au paysage, etc., et qu'au bout du compte les éoliennes ne procurent aucune économie de CO2. Certains ingénieurs suggèrent même que le résultat final pourrait être une augmentation de la consommation des combustibles fossiles. Ils disent que c'est un système que vous pouvez comparer à une voiture par rapport à sa consommation sur autoroute et sa consommation en circulation en ville quand on les met en route pour pallier au manque de vent.

C'était ça les deux informations, et ma question est donc, si le porteur de projet dans son dossier dont il a été lauréat, s'il y a des choses qui changent d'ici quelques mois, dont le tarif de rachat, ça me paraît d'une importance capitale, si les emplois qu'on nous fait miroiter non pas lieu, que se passe-t-il ? Sont-ils punis, sont-ils déboutés de leur projet ? Etc.

Je me rappelle les propos d'un ministre qui n'est plus en action en ce moment, Monsieur FILLON, qui a déclaré « Je suis le Premier ministre d'un pays en faillite ». Alors est-ce qu'un pays en faillite peut, face à ses citoyens qui vont voir leur facture d'électricité augmenter, se payer une danseuse de luxe comme elle s'est payée en le croyant un Concorde dont on a connu l'avenir, qu'on nous avait fait miroiter à l'époque.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

On n'interviendra pas sur la dernière partie de vos propos, par contre il y a deux questions qui vous ont été posées, si vous voulez bien répondre, merci.

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Sur le recours devant la Cour Européenne, non cela n'aura pas d'impact sur nous. Vous avez raison, il y a eu un recours devant la Cour Européenne sur les tarifs d'achat mis en place par l'État pour les filières renouvelables. En fait, il y avait un défaut de forme dans la mesure où l'État français aurait dû notifier préalablement suivant une certaine procédure à l'Union Européenne, à la Commission c'est ce qu'ils avaient omis de faire à l'époque. Donc, il est probable, mais c'est très technique et ça n'a pas d'impact sur le développement de l'éolien ni des projets, il est probable et le nouveau ministre en charge de l'écologie y travaille déjà, qu'ils doivent republier un nouvel arrêté pour les filières renouvelables en notifiant préalablement l'Union Européenne. Donc, ça ne changera rien au niveau des tarifs, etc. sur les filières renouvelables, mais simplement ça va effectivement donner un peu de travail au ministre qui doit renotifier devant l'Union Européenne. Il a déjà commencé à le faire pour qu'il y ait le moins d'impact possible sur les filières en particulier à terre, puisqu'effectivement il y a des projets à terre qui pouvaient craindre les conséquences de ce recours. Nous, encore une fois on construirait, si ce projet se poursuit, à horizon 2016, 2018, dans 5 ans, donc d'ici 5 ans le problème sera réglé et bien avant bien sûr.

Ensuite sur le deuxième aspect de votre question, sur le fossile. Alors, c'est une question qui revient effectivement à plusieurs reprises dans le débat. On peut rappeler les présentations faites par RTE d'une part lors du débat à la Chapelle-Launay, par différents experts lors de la séance de Saint-Brévin-les-Pins et tout ça est sur Internet, les verbatim, qui ont montré à travers le passé, donc des courbes concrètes de production et de consommation d'énergie, que l'éolien vient effacer de la consommation fossile.

C'est-à-dire que quand les éoliennes tournent, cela permet de faire moins appel à des ressources fossiles et donc, de moins consommer de gaz ou de charbon.

Juste un élément là-dessus sur les fossiles, un élément d'ailleurs qu'on n'a jamais cité, mais qui est dans le dossier du maître d'ouvrage. On peut rappeler que – vous le trouverez dans le dossier du maître d'ouvrage en page 15 d'ailleurs – le déficit de la balance commerciale française est de 70 milliards d'euros. Sur ces 70 milliards, il y a 61 milliards qui sont dus à l'importation du fossile, que ce soit le gaz, le charbon, le pétrole et autres.

Donc, plus de 90 % du déficit de la balance commerciale française est dû à l'importation de fossiles. La chance que l'on a avec la filière éolienne en mer, c'est justement de créer de l'emploi local, donc de rapatrier finalement sur le territoire cette ressource d'énergie. Ensuite d'utiliser le vent qui est une ressource gratuite et donc quand on parle de faillite de l'État et autres, ne vaut-il pas mieux créer de l'emploi sur notre territoire et on a parlé effectivement des milliers d'emplois que cela va générer, ne vaut-il pas mieux utiliser une ressource gratuite qui est le vent et dont on connaît donc de façon certaine, on va dire, le coût sur les 20 prochaines années et qui nous affranchit donc des problématiques de prix à l'échelle internationale sur le gaz ou sur le charbon dont on est victime aujourd'hui puisque le marché est international et non pas français.

Voilà, c'était les deux éléments de réponse.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur a demandé la parole. Merci.

Christophe CLERGEAU, premier vice-président de la région des Pays de la Loire

Christophe CLERGEAU, premier vice-président de la région des Pays de la Loire. Je voudrais rappeler qu'au cours de ces derniers mois, il y a eu aussi en Pays de la Loire un débat sur la transition énergétique qui a amené à définir un scénario à 2040 de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre qui a fait consensus entre 300 acteurs de la région et qui repose sur le développement massif des énergies marines renouvelables et notamment de l'éolien posé et flottant en mer. Donc, au-delà de ce qui a déjà été évoqué, c'est une stratégie partagée à terme en Pays de la Loire.

Je vais poser deux questions sur le volet industriel, la première : si on évoque leur examen, d'autres hypothèses sur les fondations, pourquoi seules les fondations gravitaires seraient réexaminées ? Pourquoi les jackets ne seraient pas également réexaminés ? Et est-ce qu'il sera possible au maître d'ouvrage d'indiquer, non pas qui seraient les fournisseurs parce qu'il y aura des appels d'offres, mais ce qu'est le paysage des fournisseurs possibles à l'échelle nationale et européenne pour aussi donner des informations sur les répercussions possibles en termes d'emploi ?

Et sur votre diapo sur les partenariats avec les PME notamment, vous avez été très vite et je pense que vous en avez dit moins que ce que vous faites réellement. Donc, j'aimerais bien entendre dans une salle publique, dans la bouche des représentants d'EDF Énergies Nouvelles, les mots co-développement avec les PME et les mots R&D parce que sur l'exploitation il faut aussi de la R&D pour améliorer et faire baisser progressivement le prix de l'électricité.

Puis dernier élément, une proposition du Conseil régional par rapport à la consultation des acteurs et des citoyens ensuite. Il y a ce parc là, il y aura ensuite le parc de Noirmoutier, il y aura d'autres peut-être parcs en mer sur d'autres technologies futures et donc bien sûr il faudra qu'il y ait des consultations, des concertations qui se poursuivent sur chaque projet, mais on aura aussi besoin d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle territoriale, pour qu'on ait une vision globale de cette filière de production d'énergie et les enjeux industriels qui sont liés. Je crois qu'au-delà du suivi de chaque parc, il faudra aussi qu'on mette en place avec l'État et avec l'ensemble des acteurs, un forum de l'enjeu EMR en Pays de la Loire qui s'inscrit dans la durée, qui consolide les enjeux et les informations.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Deux questions et une proposition pour le maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Sur votre première question relative aux jackets, effectivement je ne l'ai pas mentionné parce que suite aux études géotechniques que l'on avait faites sur le site en 2011, elles avaient montré qu'on ne pouvait pas installer de jackets, les jackets nécessitant en fait l'installation de quatre pieux à leur base pour les accrocher et vu la nature du sol, cela nécessiterait – je ne sais plus si c'était 4 ans ou 5 ans - pour installer l'ensemble des jackets sur ce site. Donc, sur ce site, le jacket n'est pas approprié. En revanche, effectivement, le monopieu et/ou la fondation gravitaire sont tous les deux réalisables et ce que l'on proposait, c'était d'aller plus dans le détail sur les études à venir sur l'un et sur l'autre, sur leurs modalités d'installation, de restituer tout ça en transparence pour faire le choix optimum ensuite. Sachant qu'on installera un jacket sous la sous-station électrique. En fait,

on peut installer un jacket, cela prendra du temps, en installer 80 prendrait une durée incompatible avec les engagements que l'on a pris par rapport à l'État.
Sur votre deuxième question...

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Concernant le co-développement et la R&D, c'est vrai que c'est toujours délicat de résumer en une seule diapositive...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

R&D ?

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Recherche et développement, pardon.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

C'est délicat de résumer sur une seule diapositive tout le travail qui est en cours, le territoire se mobilise très fortement notamment les industriels et les acteurs économiques.

Effectivement, le co-développement c'est un mot qui revient beaucoup sur le territoire et c'est un mot qu'on a – j'allais dire - appris, c'est un peu fort, mais en tout cas qu'on a entendu dès notre arrivée sur le territoire où les acteurs nous ont dit : « Nous ça nous intéresse, on veut faire avec le donneur d'ordre industriels. »

Concrètement ça veut dire quoi ? Il y a différents scénarios. Notre partenaire industriel Alstom a des besoins très concrets à court terme. Il a été évoqué tout à l'heure la construction de l'usine qui a démarré, Alstom va produire ses premières nacelles à Saint-Nazaire. Ils ont donc des réflexions aujourd'hui qui portent directement sur la fabrication de pièces et ils sont déjà en contact avec des entreprises, avec des réseaux d'entreprises, je pense à Neopolia par exemple, pour voir comment est-ce qu'ils peuvent mettre à profit des compétences existant sur le territoire pour réfléchir et sortir tout de suite des produits dont ils ont besoin pour fabriquer les premières éoliennes qui seraient produites par Alstom.

Dans le cadre d'EDF Énergies Nouvelles et de DONG Energy, on a évoqué tout à l'heure un calendrier qui est un petit moins court terme. On parle d'une construction à l'horizon 2016-2018, ce qui veut dire que là, tout de suite, nous n'avons pas encore besoin de pièces, mais par contre ça veut dire que nous avons le temps de travailler avec les entreprises pour que justement elles soient toutes prêtes, pour saisir ces opportunités quand nous serons en train de préparer ces chantiers.

Alors, c'était un travail de long terme, au début on nous disait : « Oui, mais moi je suis chef d'entreprise, j'ai besoin d'avoir de la visibilité ». Les actions, c'est d'abord de recenser avec ces entreprises, leur savoir-faire. Savoir ce qu'elles sont capables de produire, quel est leur cœur de métier et puis d'identifier tout de suite quels seraient leurs besoins, sur quels sujets elles ont besoin de monter en compétences pour être compétitives sur cette nouvelle filière industrielle. Et nous, nous souhaitons travailler avec elles pour les aider à comprendre le fonctionnement de cette filière industrielle avec des retours d'expérience notamment de notre partenaire DONG Energy à l'étranger pour qu'elles comprennent comment répondre à un appel d'offres européen, par exemple. Comment est-ce qu'elles peuvent se rapprocher

de fournisseurs, ce que nous appelons des « fournisseurs de rang 1 » pour les gros lots du chantier, typiquement les fondations, typiquement les éoliennes.

Nous souhaitons mettre en contact les entreprises locales avec ces grands donneurs d'ordre industriels et d'ores et déjà nous voyons que ça commence à porter ses fruits, que certaines entreprises locales commencent à répondre sur des appels d'offres à l'étranger, commencent à se positionner, commencent à avoir vraiment... on sent, c'est plus qu'un frémissement. On voit des entreprises qui répondent, qui cherchent à décrocher des marchés et ça fonctionne.

Donc, voilà ce travail de co-développement. Vous avez évoqué la recherche et développement, la particularité du tissu économique régional, c'est qu'il y a un lien extrêmement fort entre la recherche et développement et les réseaux d'entreprises. Aujourd'hui, nous savons que c'est une filière industrielle naissante, qu'elle aura besoin d'évolution, qu'elle va connaître rapidement des évolutions et que ces entreprises ont besoin d'être au plus près des organismes de recherche du territoire. Je pense notamment au pôle EMC2, à l'IRT Jules Vernes bien évidemment. Nous souhaitons travailler également en tant que donneurs d'ordre avec eux pour réfléchir sur les axes de recherche et développement qui seraient pertinents pour aider cette filière à décoller et que ce décollement se fasse sur le territoire.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je pense qu'il y avait une proposition. Merci beaucoup.

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Sur votre proposition de forum d'énergies marines renouvelables, mais bien volontiers. Nous-mêmes, maîtres d'ouvrage et Alstom sans doute, serions tout à fait intéressés à participer effectivement à un forum à maille géographique à définir puisque dans la région entre l'éolien offshore et les autres énergies marines renouvelables il y a beaucoup de sujets sur lesquels nous sommes impliqués, sur lesquels Alstom aussi s'implique par ailleurs, donc très, très volontiers et parlons des modalités.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur.

José JOUNEAU, président du comité régional des pêches et des élevages marins Pays de Loire

Oui, bonjour. José JOUNEAU, président du comité régional des pêches et des élevages marins Pays de Loire. Je viens d'entendre parler de fondation gravitaire. Juste pour information, les fondations gravitaires sont bien faites, avec du granulat, c'est-à-dire du béton. On pourrait avoir quelques précisions en termes de volumes s'il vous plaît ? Merci.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Question très claire pour le maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Oui, question très claire. Alors juste pour resituer le sujet, suite aux études techniques que nous avons faites, nous avons étudié le monopieu comme la solution la plus adaptée à ce jour au vu des études. Nous avons entendu un certain nombre de questionnements voire

d'inquiétudes sur les effets de l'installation des monopieux : les effets du forage, les effets sur la turbidité, etc., sachant que nous avons des études en cours et que nous restituerons l'ensemble des résultats aux groupes de travail concernés.

Au vu de ces questionnements et de ces inquiétudes, il nous a semblé pertinent de creuser également une solution alternative qui est la fondation gravitaire qui est techniquement faisable sur ce site, qui a une modalité d'installation complètement différente puisqu'elle se pose au fond, sans forage. Donc, il n'y a pas de solution miracle. Chacune a ses avantages et ses inconvénients, mais il nous a semblé intéressant dans le débat et donc dans la suite du débat, d'apporter des éléments comparatifs pour que chacun puisse voir finalement les différentes solutions d'installation des monopieux, il existe une solution alternative qui a un mode d'installation très différent, qu'est-ce qui finalement, au cas par cas, pour chaque implantation d'éolienne est optimal pour l'environnement ?

Sur les dimensions, une fondation gravitaire occupe plus d'espace au fond puisqu'une fondation gravitaire, si on considère que ça a une forme circulaire à la base, c'est un diamètre de 30 mètres à peu près, en ordre de grandeur. 30 mètres à comparer à 8 mètres pour un monopieu. C'est trois fois plus grand, en revanche ça se pose et ça s'enlève lors du démantèlement alors que le monopieu s'enfonce sur 20 à 30 mètres de profondeur dans le sol.

Donc, c'est complètement différent, et pour des questions de temps on n'avait pas pu lors du débat faire toutes ces études, mais on s'engage à les faire et à les présenter dans les mois qui viennent et l'année prochaine, pour que chacun puisse avoir idée des impacts des effets caractéristiques, on va dire, de chacun de ces types de technologie.

Juste pour amener un ordre de grandeur, on avait indiqué lors d'un débat précédent que l'ensemble du parc, donc les éoliennes, les câbles, la sous-station occupait à peu près 0,3 % de l'ensemble du site. Avec des fondations gravitaires, ce 0,3 % - je n'ai pas le chiffre exact, mais on avait regardé - resterait inférieur au pour cent. Ce serait plus important, mais ça resterait inférieur à 1 % d'occupation sur le site. Juste pour vous donner un ordre de grandeur d'espace.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui, il y a deux personnes qui demandent la parole, mais qui se sont déjà exprimées. Je vais leur donner, mais d'autres personnes... oui, là-bas s'il vous plaît. J'ai bien noté tous les deux, mais j'essaie de faire tourner la parole.

Mireille BOURDON, association Vert pays blanc et noir

Oui, bonsoir. Mireille BOURDON de l'association Vert pays blanc et noir, Association du réseau France Nature Environnement. Donc, une petite précision que j'aimerais que Madame BUFFON nous apporte ce soir suite à votre intervention, ça concerne la solution gravitaire. Vous avez parlé de 30 mètres de diamètre à comparer avec le monopieu de 8 mètres de diamètre et vous le posez. Mais vous ne le posez pas de manière magique sur le sol, le sol est rocheux donc n'est pas plein. Donc, ce qui veut dire que vous allez gratter quand même. Donc, il y a un impact qui n'est pas à négliger dans cette solution.

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Tout à fait et vous avez raison, aucune solution n'est miraculeuse et chaque solution a ses effets. Donc, pour poser une fondation gravitaire, il faut que ce soit plat et donc quand ça ne l'est pas, ça nécessite une préparation du sol avec du gravier ou différents types de

matériaux qu'on met pour aplanir avant de poser. Tout à fait. Mais encore une fois, ça ne veut pas dire qu'on va changer, mais en tout cas on se doit d'étudier au vu de tout ce qu'on a entendu sur les questionnements, sur les modalités d'installation, il nous semble utile d'approfondir une autre fondation qui s'installe complètement différemment et de comparer les deux et de donner à voir aux acteurs les éléments de comparaison. On a encore du temps devant nous et tant mieux, les mois qui viennent, pour approfondir un certain nombre de choses et étudier des alternatives au vu aussi des inquiétudes que l'on a pu entendre.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Deux demandes de parole, Monsieur et ensuite, Madame.

Remy GAUTRON, Guérande environnement

Oui, merci. Rémy GAUTRON, Guérande environnement. Je vois qu'il faut fréquenter toutes les réunions du débat public pour apprendre des nouveautés à chaque fois. Je veux simplement rappeler les paroles de l'ex-Président de la République lors de sa visite à Saint-Nazaire, il n'avait pas dit « Camarades », mais s'adressant aux gens du chantier de Saint-Nazaire, il n'avait pas parlé d'économie d'électricité au niveau des tarifs, ni d'économie au niveau du CO2. Il avait dit aux gens du chantier de Saint-Nazaire « C'est du travail pour vous, vous allez fabriquer les jackets ». Quelque temps plus tard on s'aperçoit après une étude que c'est de la roche pas très stable et que le jacket est inapproprié...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

On n'est pas encore en campagne électorale, Monsieur GAUTRON.

Rémy GAUTRON, Guérande environnement

On nous a parlé de pieux battus et aujourd'hui on nous parle également de gravitaire. Donc, vous voyez que des projets, ça évolue et les choses qu'on nous a répondues précédemment sont caduques ce soir.

Ma question c'est concernant un grand absent. Tout à l'heure il y a un Monsieur qui s'est annoncé faisant partie du Conseil de développement de la Carene, donc Saint-Nazaire. Il y a plus de deux ans, le Conseil de développement de Cap Atlantique qui réunit les 15 communes dont la majeure partie sur le littoral, ont voté une motion et se sont opposées à la construction de 12 éoliennes sur le banc de la Banche. Aujourd'hui, le conseil de développement de Cap Atlantique est dans un silence assourdissant. Où est-il ? Que fait-il ? Si quelqu'un dans la salle a la réponse, on aimerait, puisqu'on parle de concertation et de débat public, le Conseil de développement, ce sont des représentants de la société civile.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

En tout cas, vous remarquez bien l'évolution de réunion en réunion, les questions qui arrivent, les réponses. Ça nous prouve l'utilité d'un débat public. Moi, je ne vais pas répondre pour la Carene si personne ne se manifeste pour la Carene. Vous intervenez ?

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Oui. Vous aviez une première question sur STX. Alors effectivement depuis 2011 on avait annoncé au vu des études géotechniques qu'on ne pouvait pas faire de jackets. En revanche, on a des discussions très actives avec STX, qui est en effet capable de fournir d'autres choses

que des jackets, à savoir des bateaux, or on va avoir besoin de bateaux d'installation, d'exploitation maintenance et il y a un certain nombre de discussions à ce sujet avec STX. STX également peut fournir des sous-stations électriques, on a indiqué qu'il y avait une sous-station sur un jacket, sachez d'ailleurs que STX a remporté un marché pour notre partenaire DONG Energy sur un de ses projets au Danemark, au Royaume-Uni, je ne sais plus, enfin bref, en tout cas STX a remporté déjà un marché sur une sous-station et on a des discussions avec eux.

Et enfin sur les pièces de transition, qui sont ces pièces cylindriques jaunes que vous voyez sur les photos qui font, on va dire, le lien entre l'éolienne et la fondation pour faire court, là aussi ce sont des pièces très conséquentes, de plusieurs centaines de tonnes, et sur lesquelles sont installées les échelles d'accès aux plateformes et là aussi STX est très intéressé par ce marché-là et nous avons des discussions avec eux.

Donc tout ça pour vous dire qu'il y a différents types de marchés et qu'effectivement, ces parcs éoliens sont une opportunité d'emploi très clairement pour STX, au-delà de seule question des jackets.

Quant à votre remarque sur les fondations, encore une fois on a essayé de recenser l'ensemble des questions qu'on avait pu avoir et des inquiétudes. Et sur le sujet de l'installation des fondations, c'est un sujet qui est revenu, je ne sais pas si c'était à chaque séance, je n'ai pas vérifié, mais qui est revenu très régulièrement et on ne pouvait pas ne pas l'entendre. Donc, on se doit d'étudier les différentes techniques d'installation parce qu'il y a différentes modalités possibles pour installer les monopieux. Donc on se doit de les étudier plus en détail, il y a des modalités aussi plus innovantes, etc. Donc on doit l'étudier plus en détail et faire connaître les résultats, et également sachant que le gravitaire s'installe très différemment, creuser ce mode d'installation et donner à connaître les résultats. Et c'est vraiment un sujet qui est revenu extrêmement régulièrement dans les débats, donc on ne voit pas comment on ne pourrait pas prendre en compte ce qu'on a entendu.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je redonne la parole à Madame.

Claude SEYSE, vice-présidente du Conseil général en charge du tourisme

Nous avons parlé du tourisme industriel qui est une activité émergente et chaque fois qu'on parle d'une activité émergente ça veut dire des emplois nouveaux et j'insiste pour dire que ces emplois-là sont des emplois non délocalisables. J'insiste aussi pour redire une chose sur les emplois du tourisme, ce sont des emplois qui évoluent, ce que j'appellerais moi de façon positive, avec de plus en plus de CDI et la part des CDD ou des emplois saisonniers en diminution. Donc, c'est un plus pour toutes les personnes qui trouvent l'activité.

Ce tourisme émergent, il voit avec des expériences, visiter nos entreprises que nous menons avec la région, mais aussi avec la jeune Chambre économique qui a monté une exposition remarquable sur 44 entreprises dans notre département, nous voyons donc que ça suscite de l'engouement. Donc, j'apprécie deux choses dans ce que vous nous avez dit, d'une part une enquête qui sera faite sur la manière dont les touristes perçoivent les éoliennes, qui permettra de conforter notre regard et notre analyse sur le développement de cette nouvelle filière et d'autre part, je voudrais revenir sur ce que vous nous avez dit sur l'installation d'une maison du parc éolien. Je souhaiterais que vous nous précisiez, et je souhaite que vous nous affirmiez, que ce ne sera pas à titre provisoire pendant la durée des travaux, mais que ce soit une maison qui soit pérenne, car je voudrais citer l'exemple d'un

autre secteur où il y a des éoliennes, le secteur de Bouin et où de très nombreux touristes nous font le retour : « Nous allons voir et nous n'avons aucune explication, nous n'avons aucun renseignement, nous ne savons pas comment c'est produit, nous ne savons pas où ça va, nous ne savons pas quel est l'intérêt de ces éoliennes ». Donc, véritablement il y a une attente et j'aimerais que vous nous affirmiez aujourd'hui que cette maison du parc éolien soit pérenne.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci de répondre à cette question.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Je vous confirme effectivement que cette maison du parc éolien sera pérenne, l'idée, c'est comme vous l'évoquiez, d'avoir à la fois un lieu de présentation et puis de traiter de problématiques peut-être plus larges autour des énergies marines renouvelables, mais c'est bien quelque chose, une proposition de création d'une maison pérenne.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Alors, une demande ici de parole et là. Allez-y, Monsieur d'abord.

Hubert CHEMEREAU, Saint-Nazaire

Oui, bonjour, Hubert CHEMEREAU de Saint-Nazaire. Une question peut-être un peu particulière, vous n'êtes pas sans savoir qu'entre le Morbraz et l'entrée de l'estuaire de la Loire nous avons une des parties les plus riches en Bretagne au niveau des épaves. Donc, j'aimerais savoir s'il y a des études prévues au niveau de l'archéologie préventive ou des fouilles préventives bien sûr en fonction du type d'implantation qui en résultera. Merci.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement Énergies Nouvelles

Alors, sur la connaissance exacte des fonds, en fait on est déjà renseigné parce que depuis 2010 et jusqu'à maintenant encore ces jours-ci on a mené un certain nombre d'études géophysiques sur site. Elles sont de plusieurs natures, sondeurs multifaisceaux qui nous permettent d'avoir la bathymétrie exacte du site, mais aussi sonar latéral pour connaître l'imagerie du fond. Donc aujourd'hui, à ce jour, sur le banc de Guérande, on n'a pas noté d'épaves particulières sur ce site en l'occurrence. Il n'y a pas d'enjeu archéologique au titre des épaves.

Ensuite, on a, nous, une étude archéologique en cours, en relecture de ces données géophysiques par des organismes spécialisés qui sont validés par le DRASM en l'occurrence qui est l'organisme national d'étude et de recherche archéologique sous-marine et on attend incessamment sous peu cette relecture des données pour pouvoir savoir si un enjeu archéologique au titre de l'approche qu'on fait sur le site pour pouvoir donner ces éléments dans le cadre du dossier de demande d'autorisation.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur s'il vous plaît.

Stéphane POUSSET

Bonjour, Stéphane POUSSET, pilote major des Pilotes de Loire. Je voulais faire un commentaire sur la sécurité maritime. Jusqu'à présent l'analyse de risques, on l'a fait en interne, ne montre pas de problème de sécurité maritime tel que le parc est positionné, par contre des projets de modification, là m'interpellent un peu. Premier point.

Et deuxième point concernant en fait l'installation du parc. Il y a deux zones qui sont prévues l'une à Brest et l'autre à Saint-Nazaire, je me suis penché un petit peu sur le dossier de montage, les techniques de montage utilisées en mer du Nord. C'est fait par des bateaux qui sont assez importants, c'est en gros 60 mètres de long, 50 mètres de large, ils prennent 5 éoliennes en même temps, c'est-à-dire que ces bateaux-là font 200 mètres de large. Je pense que le point important c'est de réduire la distance en fait entre la zone de montage et le parc et donc pour ce qui est du parc de Saint-Nazaire, il me semble indispensable que la zone de montage soit la plus proche possible du parc et non pas la plus éloignée possible pour la simple et bonne raison c'est que le transit qui devrait se faire entre Brest et Saint-Nazaire est un transit océanique avec des houles relativement longues qui auront un impact très important sur ce type de navire. Voilà.

Je voulais simplement ajouter une chose, c'est que la décision devant avoir lieu relativement rapidement, c'était intéressant d'avoir votre point de vue sur le sujet.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement Énergies Nouvelles

Donc, deux éléments de votre question, les éléments relatifs à la sécurité maritime. Comme on l'a évoqué, un certain nombre de prestataires dédiés et spécialisés du sujet sont en train de finaliser leurs études, je ne citerais que DNV, Signalis, Cassidian, qui reprennent tous les éléments relatifs à la sécurité. Ça va des moyens de surveillance, des moyens d'intervention en passant par les études de risques et de collisions, collisions que vous avez évoquées. Les modifications évoquées aujourd'hui sont totalement à la marge de ces études parce qu'elles restent dans un périmètre et sur une base d'un nombre d'éoliennes qui reste fixe, finalement. Donc, on n'attend pas de changement dans l'évaluation du risque en termes de *risk assessment* comme on dit, au titre de la collision ou simplement des risques de la navigation. Ça, c'est pour la première partie.

Pour les éléments relatifs aux conditions océano-météorologiques, comme on dit, de transit des navires depuis les ports base, on a fait mener des études d'agitation sur l'ensemble des parcours en hypothèse de base depuis Brest et depuis Saint-Nazaire pour regarder quels étaient l'incidence et le risque associé aux conditions météorologiques par rapport au transit des navires que vous évoquez. Il est clair que Brest c'est plus loin que Saint-Nazaire, donc dans une première approche, il est toujours plus intéressant de parcourir le chemin le plus court pour arriver sur site, comme vous l'évoquiez, avec des bateaux qui ne sont pas toujours navigants au moment où ils transitent. Ils sont en général stabilisés sur zone, ce sont des *jack-up barge* ou des choses comme ça, mais le temps du transit est un temps contraignant pour eux. Ce qu'on a vu à travers les études météo océanographiques qu'on a pu mener, c'est que c'était plus les conditions sur site qui étaient contraignantes que le temps du transit. Alors évidemment, ça a une incidence en l'occurrence, mais compte tenu du temps qu'on passe sur zone, on a plus de contraintes liées aux conditions sur site lui-même, par rapport à notre possibilité de réaliser ces installations, et évidemment à aller de Brest à Saint-Nazaire ça rajoute de la contrainte, en global, mais à la marge par rapport aux conditions de la zone elle-même. Encore une fois, on est bien d'accord sur le fait que Brest

étant plus loin, c'est une contrainte supplémentaire et qu'on essaie de minimiser les contraintes associées à ces travaux.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Question dans le fond et question devant. Oui, une là et une là ensuite. S'il vous plaît, Monsieur.

Jean-Paul DECLERCQ, association Vert pays blanc et noir

Je reviens sur la question de l'implantation des monopieux ou autres systèmes. Donc, vous avez parlé d'inquiétudes. Nous, nous avons posé plusieurs fois des questions, je précise bien ce sont des questions, mais question ne veut pas dire inquiétude. Alors il y a ici effectivement des gens qui sont spécialistes dans l'inquiétude en essayant de la propager au maximum, ce n'est pas le cas. Nous, sur la question des monopieux, il était important que l'ensemble des questions qui pouvaient se poser, soit posé et qu'il y ait réponse. Alors je précise que l'atelier environnement qui a eu lieu sur différents problèmes d'environnement après la réunion de Guérande a permis de poser les questions d'une manière poussée, a permis d'avoir un autre avis et réponses. Les réponses ne donnent pas obligatoirement toutes les solutions, les réponses c'est également les études qui sont en cours. Donc, à ce niveau-là c'est assez étonnant de... disons que vous rajoutez des inquiétudes là où il n'y avait pas lieu.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

C'était un commentaire, il n'y a pas de question, Monsieur.

Jean-Paul DECLERCQ, association Vert pays blanc et noir

Je pense qu'il y a une réponse à donner.

Bon, alors allons-y autrement. Je le dis autrement, il y a le commentaire, il y a le fait de dire comment est-ce qu'actuellement le système du monopieu tel qu'il a été présenté, il a été tel que le creusement a été présenté au niveau de son implantation, les études que vous nous avez dit qui étaient en cours de manière à mesurer d'une manière très exacte le dispersément des sédiments, est-ce que vous avez une inquiétude sur ce dispersément ou est-ce que vous allez choisir une autre technique qu'on n'aura pas eu le temps de discuter.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement Énergies Nouvelles

Alors, de manière très rapide, pour répondre à la fin de votre question qui j'espère viendra répondre à la première partie, non nous n'avons pas d'inquiétudes quant aux résultats préliminaires sur la dispersion des sédiments de forage. C'est-à-dire que l'ensemble des résultats du modèle aujourd'hui nous confirme qu'il n'y a pas d'incidences sur la turbidité des eaux. Donc, notre proposition aujourd'hui n'est pas fondée sur ces résultats-là. Elle est simplement fondée sur une attente générale ou une écoute générale qui nous donnent à penser qu'on peut regarder d'autres solutions alternatives à celles qu'on a proposées sur lesquelles on reste confiant et en particulier au titre des éléments que vous avez évoqués sur la turbidité des eaux.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je vais prendre deux questions devant, ensuite nous demanderons à RTE de bien vouloir nous rejoindre et on aura l'occasion de reparler et d'échanger avec le public, mais je voudrai faire intervenir, comme je vous l'ai dit RTE et l'État. Monsieur, s'il vous plaît.

Monsieur SCHWINDENHAMMER, résident secondaire sur la côte sauvage du Pouliguen

Monsieur SCHWINDENHAMMER, je suis résident secondaire sur la côte sauvage du Pouliguen. Alors, j'ai participé la semaine dernière à votre colloque... enfin, à la soirée du mercredi à La Baule, j'ai bien écouté et j'ai effectivement bien regardé aussi les photos qui sont très belles d'ailleurs, en demi-sphère, la seule chose qui m'a étonné, c'est que malheureusement, moi qui vit vraiment sur la côte, j'ai constaté de fait que le phare de la Banche n'existait plus. Je n'ai pas compris pourquoi le phare de la Banche qui est devant ce champ d'éoliennes n'y figure pas. Alors que tout le monde sait que ce phare fait à peu près 35 mètres de hauteur, il est situé à environ 9 à 10 Kilomètres de la côte, ce qui aurait quand même permis de montrer peut-être l'échelle des hauteurs entre ce qu'on voit des éoliennes et la hauteur réelle que tout le monde peut constater tous les jours du phare de la Banche qui est effectivement visible comme aujourd'hui c'était le cas ou... qui est dans la limite de visibilité le plus souvent. Ce qui fait d'ailleurs que souvent les éoliennes ne sont même pas vues, y compris en été.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur, le maître d'ouvrage va vous répondre.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Effectivement, comme vous le soulignez, les conditions de visibilité jouent beaucoup sur la visibilité des éoliennes, y compris en été. Le phare de la Banche est présent sur les photomontages à chaque fois qu'il est présent à partir du point de vue qui a été choisi pour faire la photo et si vous le souhaitez, on peut regarder sur les cahiers qui sont mis à la disposition, qui permettent de voir à la fois la place du phare qui y fait apparaître les coordonnées de ce phare et sa place sur la photo. Le phare est bien présent, je vous invite également pour ce qui est de la taille de ce phare à regarder la présentation qui a été faite par Monsieur VEZIEN, l'expert du CNRS la semaine dernière qui expliquait justement les relations entre les différents phares de la baie et les éoliennes pour montrer que les phares étaient bien représentés sur les photomontages et étaient représentés suivant la méthodologie adéquate. Donc, je vous invite effectivement à reconsulter les photomontages et on est à votre disposition pour les commenter avec vous.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Après la réunion. Une dernière question ? Plus de questions ? Alors, moi je voudrais comme vous le savez... j'ai dit que pour l'instant on allait demander à RTE de venir s'exprimer puisque comme vous le savez on aura l'occasion ensuite d'échanger. Si vous voulez bien accompagner... voilà, on vous fait passer par les coulisses. Le maître d'ouvrage reste à la table, comme la CPDP. Je vous ai dit que c'était une réunion exceptionnelle, vous faites partie du périmètre du débat même si vous n'êtes pas maître d'ouvrage, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons à vous RTE de réagir à ce que vous avez entendu du débat. Merci beaucoup.

Christian CORALLO, Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je suis Monsieur Christian CORALLO, je travaille avec Monsieur Alain CLEMENT qui est absent ce soir et je suis accompagné de Laurent MAURICE, Responsable du développement RTE qui pourra éventuellement intervenir également.

Notre retour en quelques minutes. Pour nous effectivement le débat a été utile pour bien comprendre le territoire, identifier les interrogations des habitants. Bien que le raccordement ne soit pas directement soumis à débat public, c'est une méthode un peu nouvelle pour nous, mais qui nous a permis de prendre la mesure des attentes de tous. Nous avons participé à quelques réunions. Quatre réunions : la réunion d'ouverture, une réunion sur le raccordement, une réunion sur la pêche et la réunion de ce soir. Un certain nombre de questions ont été posées et 28 questions ont été posées sur le site de la Commission. Nous avons noté lors de ce débat, qu'un public très varié est intervenu sur le sujet, des citoyens, des élus locaux, des associations, des professionnels, pêcheurs, agriculteurs. Ceci nous donne aujourd'hui une vision très enrichissante du contexte local en vue de la concertation à venir.

Les thèmes clés que nous identifions au cours de ce débat pour la suite, si le projet est confirmé. Premièrement les impacts du poste à minimiser. Un site optimal à trouver, des efforts paysagers, une emprise minimale. Nous avons entendu une vraie préoccupation au niveau du poste, notamment lors de la réunion sur le raccordement du 9 avril dernier. Depuis, nous avons mis en œuvre avec la profession agricole et les élus, un groupe de travail pour travailler spécifiquement sur ce point. Deuxième point, un atterrissage à étudier finement. Troisième point, les fuseaux terrestres à étudier avec la moindre gêne aux riverains. Et à ce titre, on étudiera des passages dans le maximum de voiries existantes. Et quatrième point, un fuseau maritime à étudier finement avec les professionnels de la mer.

Donc, pour nous, c'est vraiment un exercice pertinent qui nous apporte énormément d'éléments pour la poursuite de notre concertation.

« Qu'est-ce qui s'est passé depuis le 9 avril ? », c'était la question posée, « Où en sommes-nous ? ».

Nous sommes effectivement comme nous l'avons évoqué le 9 avril dans des phases d'investigation au sein de l'aire d'études. Nous avons lancé beaucoup d'études détaillées au sein de cette aire d'études. Nous échangeons également avec des acteurs du terrain, ce qui nous permet de mieux appréhender encore une fois le contexte et nous mettrons tous ces éléments, nous confronterons tous ces éléments au regard du résultat de nos études. Ces études seront finalisées à l'automne et à partir de l'automne on pourra travailler sur la recherche de fuseaux et d'emplacements de moindre gêne.

Voilà.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Puisque vous prenez goût au débat public, restez donc un peu au pupitre et sans doute des questions vont vous être posées.

Christian CORALLO, Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Oui, d'accord. Il y avait une question de Monsieur sur...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui et puis une autre question.

Christian CORALLO, Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Effectivement, nos études sont en cours, actuellement des études de bathymétrie sur un fuseau assez large qui arrive sur Saint-Nazaire, bien entendu, mais nous n'avons pas du tout l'intention de faire passer un raccordement sous les corps-morts. Si c'était un peu la question posée.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Non, Monsieur, on ne vous entend pas, si vous n'avez pas le micro, on ne vous entend pas. Alors, si vous souhaitez prendre la parole, vous me la demandez et je crois que je vais vous l'accorder, mais encore faudrait-il que quelqu'un arrive avec un micro, s'il vous plaît. Il n'y a plus de micro dans la salle ? Est-ce que quelqu'un peut amener un micro à Monsieur ? Eh oui, c'est la réunion de clôture, mais on va jusqu'au bout, jeune homme. Merci. Monsieur, représentez-vous s'il vous plaît pour le verbatim.

Gérard GUYODOT, plaisancier à Port Désiré

Gérard GUYODOT, plaisancier à Port Désiré. On a vu la petite vedette sillonner allégrement nos corps-morts en long et en large, en travers, et ça nous a fortement étonné parce que cet endroit, nous on le loue, on est locataire de cet endroit-là et la petite vedette Survey qui était pilotée par des Anglais, je crois, ou quelque chose comme ça, n'a jamais voulu nous répondre et on a insisté fortement et elle nous a dit qu'elle faisait des relevés bathymétriques. Mais, dans les milieux des corps-morts, ça nous a un petit peu étonnés. Donc, j'aimerais avoir... au moins l'atterrage qui se fait dans le milieu des corps-morts. Ça nous gênera.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci de répondre, Monsieur.

Christian CORALLO, Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Bien sûr, je comprends votre préoccupation effectivement. Aujourd'hui nous n'avons pas d'étude bathymétrique donc on a pris un fuseau qui est assez large. Nous analysons toute la zone, mais je vous redis encore une fois que nous n'envisageons pas du tout d'installer, de proposer un tracé sous les corps-morts.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

D'autres questions ? Monsieur devant, un micro s'il vous plaît. Merci.

Michel CHAUSSE, président de la SPCNE

Michel CHAUSSE, je suis le président de la SPCNE...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur, vous pouvez nous dire ce que c'est ?

Michel CHAUSSE, président de la SPCNE

Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je vous remercie.

Michel CHAUSSE, président de la SPCNE

Dans le périmètre... alors, tout à l'heure je voulais poser la même question, mais comme le consortium ne se préoccupe que du banc de Guérande, la question se pose sur l'aire d'étude de RTE c'est-à-dire qu'il y a quand même 21 épaves et je voudrais savoir ce qu'il en est concernant ces études-là.

Par ailleurs sur les atterrages, j'ai regardé différentes réponses sur le site Internet, on parle du Grand Trait, du Petit Trait, on parle d'un certain nombre de places sur la grande plage de Saint-Nazaire, quand on parle d'un grand trait, de petits traits, il ne faudrait pas confondre Saint-Marc et Saint-Nazaire.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une réponse, s'il vous plaît.

Christian CORALLO, Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Concernant le premier point, effectivement, nous, ce qu'il faut voir au jour d'aujourd'hui, c'est qu'on n'est pas du tout au même niveau d'avancé que le producteur. Donc, on est en train de lancer des études. On lance un certain nombre d'études et nous serons exactement dans la même démarche, c'est-à-dire que quand nous aurons analysé le résultat de ces études, ils seront bien entendu présentés au DRASM qui nous renverra sur les enjeux et on mesurera les enjeux ensemble et là on s'adaptera à ce que nous montrera le DRASM. On en est là aujourd'hui.

Maintenant concernant le deuxième point, on a proposé une zone d'aire d'études, bien entendu, et une zone d'atterrage dans lequel nous menons aujourd'hui un certain nombre d'études effectivement et notamment sur les lieux que vous avez cités, la plage du trait et du petit trait, sur la zone de Saint-Nazaire. Nous lançons un certain nombre d'études aujourd'hui dans cette zone. Mais nous n'avons pas du tout de solutions abouties.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Y a-t-il d'autres questions ? Oui là, à RTE s'il vous plaît ?

Xavier METAY, France Nature et Environnement

Bonsoir. Xavier METAY de France Nature et Environnement. RTE parlait à l'instant de concertation avec les élus et puis avec les agriculteurs sur la partie terrestre et les pêcheurs sur la partie maritime. Qu'en est-il de la concertation plus élargie comme aujourd'hui avec les autres acteurs et en particulier les associations de protection de la nature et de l'environnement ?

Christian CORALLO, Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Alors, je vous remercie de poser cette question, elle est pertinente. C'est la suite un peu de notre propos là ce soir, c'est-à-dire que notre concertation est encadrée par une circulaire ministérielle plaçant la concertation sous l'égide de la Préfecture. Ce qui est prévu effectivement, c'est qu'ensuite, si le projet est confirmé, à partir du second semestre, et bien entendu dès que nous aurons finalisé nos études, c'est un redémarrage de la concertation au travers de différentes rencontres, au travers de potentiellement l'instance de concertation, au travers d'échanges avec toutes les parties prenantes : que ce soit des riverains, des élus, des associations, des propriétaires, tout ça pour quelque part, aboutir en perspective sur la fin de l'automne 2013, à une réunion où nous présenterions des cheminements et des emplacements de moindre gêne pour un choix concerté lors de cette réunion. Nous allons bien entendu, dès que la concertation reprendra, rencontrer tous les acteurs et toutes les parties prenantes.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Madame.

Lénaïc LECLAIR, maire de la commune de Prinquiau

Lénaïc LECLAIR, maire de la commune de Prinquiau. Ma commune fait partie des sept communes qui sont sur le périmètre d'étude du raccordement et donc, est retenue pour l'emplacement du poste de raccordement. Donc, ma question est presque la même que celle précédente, à savoir comment vous allez organiser la concertation, donc là vous avez déjà répondu à ma question, mais étant donné l'implication de ma commune, j'aimerais qu'il y ait particulièrement une information soutenue pour convaincre les habitants de la commune et des environs.

Christian CORALLO, Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Alors bien sûr, effectivement, vous avez identifié que nous étions bien aussi en réflexion sur la commune de Prinquiau. Nous n'excluons rien, il n'y a pas de problème pour envisager une concertation, des informations plus ciblées, plus précises au sein de votre commune. C'est tout à fait envisageable.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Envisageable et vous prenez un engagement.

Christian CORALLO, Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Bien sûr, tout à fait, on en prend l'engagement.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Que ce soit bien clair.

Christian CORALLO, Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Sans problème, excusez-moi, je n'ai pas été assez clair.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Qui souhaite poser une question à RTE ? Oui, Monsieur.

Remy GAUTRON, Guérande environnement

Rémy GAUTRON, Guérande environnement. Moi je reviens, oui encore lui, ben ce n'est pas grave, on est dans un débat public. On pourrait faire comme le font certains, venir à dix de la même association, ne pas le dire et nommer les personnes une par une, on pourrait le faire aussi. Question à mon avis, et c'est une question aussi, c'est un problème d'emploi. En France vous avez des lobbies. Ce soir vous avez le lobby éolien, il y a le lobby nucléaire, il y a le lobby thermique, il y a eu le lobby du pétrole. J'encourage toutes les personnes de cette salle et toutes les personnes qui sont intéressées par ce projet à se réunir pour constituer le lobby des économies d'énergie...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Nous avons RTE au pupitre, s'il vous plaît, Monsieur.

Remy GAUTRON, Guérande environnement

... et de demander que des milliards de francs soient mis dans l'isolation des maisons. Si vous achetez une maison, si vous louez une maison, on vous fait un bilan cafard, charpente, termite, mais maintenant bilan énergétique. Qui a fait l'expérience d'aller demander une petite aide pour isoler sa maison quand le bilan énergétique est mauvais ? Alors l'argent, à mon avis, la priorité c'est l'économie d'électricité, l'électricité la moins chère, c'est celle qu'on ne consomme pas.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Nous vous avons bien entendu, Monsieur. Avez-vous des questions à RTE, c'était l'objet de mon appel ? Non, pas de question à RTE ?

Remy GAUTRON, Guérande environnement

J'ai posé une question tout à l'heure, on ne m'a pas répondu. On me dit que les études sont en cours.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Alors s'il y a une question sur RTE, vous reposez votre question.

Remy GAUTRON, Guérande environnement

RTE connaît la production d'électricité, sait où elle va aller. J'ai dit tout à l'heure qu'il y avait des choses qui n'avaient pas été dites, c'est les nouvelles lignes à haute tension, combien ? D'où à où ? Etc. Et les gens qui habitent sous les lignes à haute tension existantes, croyez-moi qu'ils n'ont pas le même avis que ceux qui disent que tout va bien.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci d'intervenir sur cette question.

Christian CORALLO, Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Je vous en prie. Alors nous avons toujours annoncé, je le confirme ce soir qu'il n'y aura pas de développement de lignes aériennes sur ce projet. Nous sommes sur un raccordement en liaison souterraine, ce que nous avons présenté à maintes reprises et ce ne sera qu'un raccordement en liaison souterraine jusqu'à l'emplacement prévu pour le poste de

raccordement et ensuite un raccordement le plus court possible en liaison souterraine également aux lignes existantes.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Je proposerais à l'État de nous rejoindre. Je pense que l'État est un, et avec un E majuscule, s'il vous plaît, dans vos présentations, Monsieur le maître d'ouvrage, ça j'ai souffert. Donc, Monsieur le Préfet de région et Monsieur le Représentant du Préfet Maritime et il n'y a qu'un pupitre. Donc l'exercice est le même pour vous deux. Quels sont les apports que vous reprenez de ce débat public en réunion de clôture ?

Christian de LAVERNEE, préfet de région

Bonjour à tous et à toutes. C'est avec plaisir que je retrouve cette salle dans laquelle nous avons ouvert le 28 mars dernier tout ce débat et moi j'en ai suivi le déroulement à travers les différents services de l'État, les chefs de service qui m'ont parlé des différentes réunions auxquelles ils ont assisté. Je me féliciterai simplement de la qualité et de la liberté et surtout de la diversité des échanges, et, me semble-t-il, aussi de la précision de beaucoup d'éléments qui ont été apportés et la réunion de ce soir en témoigne encore. Mais je pense que ce n'est pas à moi de faire le prélude de ce que vous allez faire maintenant au lieu de partir en vacances, c'est-à-dire le bilan de cette concertation.

Peut-être que c'est le moment pour moi de redire bien sûr que l'État assume totalement cette politique de transition énergétique et que le soutien qu'il apporte à la mise en œuvre d'énergie marine renouvelable s'inscrit dans une longue réflexion politique, mais sociétale aussi sur le changement climatique et avec derrière tout ça un nouveau modèle de développement économique qui déplace ou qui redéploie toutes sortes d'emplois et de spécialités, ce qui est un vrai défi à relever.

J'ai peut-être la tentation maintenant de répondre plus particulièrement à deux questions que vous avez particulièrement relayées. Il y a eu cette question du choix de la zone propice qui a été très souvent répétée : « Pourquoi cette zone propice ? » Dans le fond, est-ce qu'on pourrait encore en changer et dans quelles conditions ? »

Là-dessus je voudrais redire quelle a été la concertation qui a présidé au choix de cette zone propice. Bon, il y a eu une concertation qui a associé 200 personnes environ en son temps, avec les cinq collègues du Grenelle et qui avaient fait émerger une zone qui est plus importante que celle qui a été décidée finalement. C'était une zone de 200 km². Ça était le premier temps de la concertation à l'époque et on a retravaillé dans un deuxième temps notamment avec ceux qui représentaient la pêche, on passait des 200 km² aux 78 km² de la zone sur laquelle on travaille actuellement.

Pourquoi ? Parce que ce que j'appellerais la macro zone originaire était elle-même, il faut bien le redire, située au sein d'un zonage bien antérieur puisqu'il datait de deux arrêtés ministériels de 1956 et de 1982 qui en fait ordonnaient la pratique des activités de pêche à grande échelle et en autorisant notamment la pratique du chalut pélagique, et la zone choisie l'a été sur une des considérations, qui était que, par son caractère rocheux, elle ne permettait pas la pêche aux arts traînants traditionnels et c'était donc une zone de moindre contrainte pour les pêcheurs. Par ailleurs, il y avait au sud de la macro zone un cantonnement à crustacés où toute pêche est interdite et il n'était pas envisageable d'y installer un parc éolien et puis à l'est il y avait une contrainte qui était la zone d'attente des navires qui fréquentent le grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire.

Donc, voilà comment on a restreint les 200 km pour en faire les 78 et au plan juridique, il faut être tout à fait clair sur le fait que la modification de cette zone emporterait toute faculté de faire annuler l'ensemble de l'appel d'offres de cette génération, c'est-à-dire pas seulement ce site, mais les quatre lots qui étaient en jeu puisqu'on pourrait facilement établir que les conditions de la concurrence ou de la mise en concurrence seraient viciés et plus simplement la modification de la zone pourrait être de nature à rompre la validité de l'offre d'EMF qui est ici et qui nous en parle.

Deuxième sujet sur lequel on a été interrogé, et tout à l'heure vous avez choisi de me laisser regrouper la réponse avec cette intervention, c'est cette question du produit de la taxe sur l'éolien en mer. Donc, nous avons tous en tête ce que c'est, que ça représente donc 6,95 presque 7 millions d'euros par an, donc c'est à peu près 3,5 millions qui vont aux communes, puisque la question porte sur les communes et sur la répartition entre les communes. Cette répartition a été fixée par un décret de janvier 2012 qui a été cité tout à l'heure, il est bien de 2012, ce décret, et finalement il utilise une formule arithmétique qu'on comprend bien, qui est de dire que le nombre de communes éligibles est déterminé par leur distance à l'objet qu'on implante en mer et donc ça donne, je crois - je ne sais pas par cœur - 7 communes, - non, c'est un peu plus - 9 communes pardon, qui représentent à elles toutes à peu près 120 000 habitants. Donc ces 9 communes, c'est celles qui sont à moins de 12 milles de la première éolienne prévue et ça donne une répartition entre elles qui pour moitié tient compte de la population et pour l'autre moitié tient compte de la distance.

Plus exactement, vous avez une part du produit de 3,5 millions qui est la moyenne arithmétique entre la part de la population totale, les 120 000 dont j'ai parlé et la part de l'indice de proximité qui est évidemment non pas directement les distances, mais l'inverse de la distance puisqu'on donne un peu plus à ceux qui sont plus près. Voilà. Donc, c'est un système qui peut être réinterrogé, toutes les propositions sont bonnes. Si on voulait en changer, il faudrait modifier ce décret du 27 janvier, je crois, 2012.

La répartition sera fixée de façon tout à fait précise et officielle sur des données définitives par arrêté du Préfet de département et avec les chiffres de population les plus récents et je précise que c'est les personnes ayant leur résidence habituelle qui sont comptabilisées dit le texte et non pas la population estivale temporaire. Voilà.

Le dernier point que je voudrais évoquer, c'est la suite de ce débat public pour être très formel et très précis là aussi sur les engagements. Nous attendons dans le fond, dans le délai qui a été indiqué, le bilan de ce débat public et dès que ce bilan sera remis, nous pourrons réactiver l'instance de concertation et de suivi, qui fait partie des engagements liés à toute la procédure d'appel d'offres et prendre un rythme de travail.

Donc, j'imagine que la première réunion qui pourrait être imaginée quelque part dans le courant de l'automne, pourrait être l'occasion de présenter le bilan que la CNDP aura mis en forme et pourrait être l'occasion aussi d'imaginer comment organiser par ateliers un travail qui s'installera dans la durée à partir des enseignements de ce débat public qui aura mis en exergue des principaux points d'intérêts du grand public.

Moi je ne doute pas que l'on puisse accompagner de façon très vivante et très enrichissante le projet, pas seulement en forme d'information descendante, mais aussi d'expression d'attentes, de signalements qui permettent à tous ceux qui sont sur le projet d'intégrer cela au fur et à mesure que c'est possible, je crois que c'est leur volonté et c'est le sens de toute cette procédure.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur. Peut-être pour préciser que nous avons une date aussi, nous avons aussi notre calendrier, le 17 septembre il y aura un moment public où nous remettrons le compte-rendu, le 17 septembre. J'avais omis de vous le préciser. Sous sa forme maritime, si l'État veut bien, nous avons eu l'Amiral LABONNE en ouverture. Merci.

Loïc LAINÉ, adjoint au préfet maritime

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le préfet maritime m'a demandé de vous faire part des apports qui ont représenté ces débats pour nous et ces apports ont été extrêmement riches d'autant plus que nous avons deux débats concomitants à Saint-Brieuc et à Saint-Nazaire, que nous suivons donc l'ensemble de ces dossiers qui, si sur la forme diffèrent un peu, sur le fond nous retrouvons dans les préoccupations qui ont été évoquées au cours du débat public, les vrais sujets sur lesquels nous travaillons qui sont les trois grands axes. Le premier grand axe que je citerais, c'est sécurité de la navigation et sauvetage dans les champs éoliens. Le deuxième c'est des usages dans ces champs. Et puis le troisième c'est la préservation de l'environnement et le respect de l'environnement marin.

Ça nous a permis également d'évoluer dans notre vision de ces problématiques. Sur la sécurité, le débat public par exemple nous a fait toucher du doigt des préoccupations un peu différentes, auxquelles on n'avait pas complètement pensé, par exemple le tourisme industriel qui a été évoqué, qui a été évoqué par la CCI dans les débats que vous avez évoqué ce soir, et il est vrai que ces sujets de tourisme industriel, il faudra les prendre en compte et bien réfléchir dans le cadre des usages, dans le cadre de la sécurité.

Donc, toutes ces nouvelles préoccupations qui sont environnementales, sur les usages et sur la sécurité, on les prendra bien naturellement en compte. Il appartiendra maintenant au maître d'ouvrage de donner ses intentions sur la poursuite du projet et dans ce cadre-là, de fournir tous les éléments qui nous permettront de travailler sur ces sujets sécurité et des usages.

Je peux quand même déjà dire que d'ores et déjà il apparaît dans les différents débats, de plus nous sommes en contact avec nos collègues de la Manche et mer du Nord qui ont plusieurs champs éoliens également, nous travaillons également avec les Britanniques. Les Britanniques vous savez donc qu'ils viennent d'inaugurer le London Array. On pourra dans notre vision maintenir les usages dans le champ.

Vous l'avez souligné tout de suite dans votre présentation, Madame, l'implantation des éoliennes, à strictement parler, même si on prend le cas le plus extrême des 30 mètres, c'est moins de 1 % de la surface du champ même si autour il faut un périmètre de sécurité, même s'il y a beaucoup d'autres éléments à prendre en compte, il n'en reste pas moins que les éoliennes n'occuperont pas l'ensemble des kilomètres carrés et qu'on peut donc réfléchir à des usages dans le principe et dans l'esprit qui nous amène toujours dans les préfectures maritimes, c'est-à-dire de travailler sur une cohabitation sur les secteurs.

Ce n'est pas quelque chose de très nouveau pour nous, je vais prendre un exemple simple. Dans le dispositif de séparation de trafic d'Ouessant qui commande l'entrée de la Manche, qui est la deuxième voie la plus fréquentée du monde après le détroit de Malacca et sur laquelle passent 150 navires, grands navires chargés de différentes marchandises par jour, les navires de pêche continuent à pêcher en cohabitation avec les navires de commerce, mais dans des règles strictes et établies reconnues par tous les marins.

Donc, c'est dans cet esprit-là que nous allons travailler et pour cela, nous travaillerons en nous appuyant sur la grande Commission Nautique qui est composée de marins et qui

réunira en plus de son président un officier de marine et un ingénieur du SHOM, les pratiques du secteur, c'est-à-dire les pilotes, dont nous avons entendu la parole sur les conditions de sécurité, des patrons de navires, des patrons de remorqueurs, des plaisanciers, bien naturellement les plaisanciers font partie de ces commissions et éventuellement des pouvoirs s'il y en a besoin, nous avons noté le cahier d'acteurs qui a été fait par la fédération, je ne cite que celui-là parce que je ne vais pas les citer tous les 16.

Donc, nous travaillerons avec l'ensemble des pêcheurs que je n'oublie pas, nous travaillerons à travers cette grande Commission Nautique qui donnera un avis sur les arrêtés qui régleront l'usage des navires et l'usage des différentes activités plaisance, pêche. Donc tout ne sera certainement pas autorisé, mais le principe général, c'est le maintien d'un maximum d'activités dans une cohabitation très harmonieuse.

En ce qui concerne la sécurité bien naturellement, nous attendons du maître d'ouvrage, s'il poursuit son projet, qu'il nous élabore les différents scénarios critiques, ça, c'est dans... que nous examinerons avec lui et comme je le disais, on a déjà travaillé, on a participé dans le cadre des forums des coast-guards de l'Atlantique Nord à des exercices dans les champs éoliens britanniques. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Est-ce que vous acceptez de répondre aux questions du public, s'il y en a, et donc y en a-t-il ? Oui Madame, là-bas. Merci beaucoup.

Danielle ESTAY, conseillère municipale EELV à Guérande

Danielle ESTAY, je suis conseillère municipale EELV à Guérande.

Je voulais intervenir sur le fait qu'effectivement ce projet est pour toute la région, que ce soit la Carene ou que ce soit Cap A, un atout économique. C'est un atout au niveau industriel et c'est aussi un atout au niveau touristique.

C'est également comme vous venez de le dire un atout pour les communes, car il va abonder les budgets communaux de manière importante aussi bien sur les communes de la Carene que sur les communes de Cap Atlantique. J'aimerais vous poser Monsieur le Préfet, la question suivante, c'est-à-dire, est-ce que ces fonds pourront être dédiés ? Je verrais assez mal qu'effectivement les pourcentages qui seront attribués aux loisirs en mer puissent venir abonder des embarcations bruyantes et polluantes, je verrais assez mal également que les communes qui toucheront ces subsides les dédient à d'autres projets que par exemple des projets d'économie d'énergie dans le cadre de la rénovation du bâtiment et qu'effectivement, nous serions là peut-être dans un souci éthique et économique qui honorerait ce projet.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Madame, de cette question. Monsieur, s'il vous plaît.

Christian de LAVERNEE, préfet de région

S'agissant de la part qui revient aux communes, la réponse est claire, cela relèvera de la libre administration de la commune, donc le type d'orientation que vous privilégiez, il faudra le faire prospérer au sein des conseils municipaux, au moment du vote du budget.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

D'autres questions ? Oui.

Laurent DUBOST, Fédération Française d'Études et Sports sous-marins

Laurent DUBOST, Fédération Française d'Études et Sports sous marins, donc rédacteur du cahier d'acteurs, là je reprends ma casquette associative.

Effectivement, Monsieur le Préfet de région, le décret du 27 janvier 2012 auquel vous avez fait allusion parle des modalités de gestion de la taxe offshore. Il y a des questions qui regardent les collectivités et qui ont été posées, je pense que des réponses leurs seront apportées, mais les 50 autres pour cent dans l'état actuel du texte du 27 janvier 2012, il n'y a aucune gouvernance ouverte, c'est-à-dire que les fonds qui sont attribués au Comité national des pêches sont gérés entre le Comité national des pêches et l'État, et de la même façon les 15 % dédiés au projet de façade, sont gérés sans représentation par exemple des collectivités ou des associations. Pourrait-il être fait un effort sur ce point pour ouvrir, et effectivement que l'on puisse obtenir un fléchage aussi sur ces 50 autres pour cent pour que ça retourne effectivement vers la façade atlantique sur des projets qui respectent l'esprit du développement durable ?

Et deuxième petite remarque, nous avons participé régulièrement aux comités de concertation mis en place par vos services, ce serait bien qu'à l'instar de ce qui se passe avec le débat public, les réunions puissent se faire autrement qu'à 9 heures, 10 heures du matin ou 14 heures, ce qui est quand même une très grosse difficulté pour tout le milieu associatif et le bénévolat.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vos réunions de concertation si vous pouviez les faire le soir comme celle de...

Christian de LAVERNEE, préfet de région

Oui on peut essayer. Ce matin j'ai commencé à six heures et demie, donc ça fait des journées de 17 heures, je ne sais pas si c'est très conforme aux règles du travail, mais oui on pourra essayer de faire des choses plutôt de fin de journée surtout si... j'en profite pour le dire, on pourra consulter, tous ceux qui viendront à cette séance de l'automne, dont j'ai oublié de dire qu'elle sera organisée, si le maître d'ouvrage confirme son projet, parce que c'est naturellement la condition. Mais je voulais surtout dire qu'à cet instance de concertation, on pourra inviter un peu plus large ou un peu mieux que ce qui avait été fait à l'automne dernier puisque je sais qu'à tel ou tel moment du débat public, il y a des organisations ou des personnes qui en ont émis le souhait. Donc en fonction de ça, on pourra voir pour la question des horaires.

Sinon pour la question de la gouvernance ou des conditions dans lesquelles sont examinés les projets des 15 % qui profitent à différentes activités maritimes, il me semble que le texte prévoit l'avis des conseils maritimes de façade, des conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel et lorsque les projets concernent une aire marine protégée, l'instance de gestion concernée qui est l'agence des Aires Marines Protégées. Je crois qu'on doit pouvoir trouver dans tout ça - je cherche des yeux mon intervenant, je ne sais plus où il est - quelque chose qui satisfasse et donc, le moment venu on pourra tout à fait mettre en place une instruction à la fois complète et transparente sur ces projets.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Il y avait une demande ici et on va revenir en avant. Là Monsieur, s'il vous plaît, et ensuite Monsieur.

Claude DECKER, élu au Croisic

Claude DECKER, élu au Croisic. Monsieur le Préfet, je vous remercie de bien avoir voulu répondre à ma question concernant les indemnités que les communes pouvaient obtenir. Vous avez dans votre intervention confirmé que vous vous en teniez au chiffre INSEE, semble-t-il, tout en laissant la porte ouverte pour éventuellement aborder une autre forme de calcul, éventuellement, et surtout prendre en compte le surclassement dont bénéficient certaines communes littorales. Je vous en remercie, mais de quelle façon peut-on envisager effectivement de modifier un décret qui semble avoir entériné une pratique pour le futur ? Est-ce que les arguments que l'on peut développer seront suffisamment pour faire revenir au législateur sur un décret, car nous subissons si vous voulez indiscutablement en tant que commune, en qualité de commune surclassée, on a effectivement des infrastructures qui correspondent à des villes plus importantes sans avoir à faire référence à des résidences secondaires. Le problème reste entier en fait.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur.

Christian de LAVERNEE, préfet de région

C'est un débat qu'il faut nourrir d'abord par un argumentaire, donc effectivement, il faut étoffer un peu ce que vous venez de dire, parce que je pourrais répondre immédiatement que les communes touristiques ont aussi parfois de belles recettes de taxes d'habitation par exemple, acquittées par des propriétaires ou des habitants qui payent ces taxes d'habitation qui ne recourent pas à beaucoup de services pendant toute une partie de l'année.

Je pense qu'il faut poser la question et puis je la ferai volontiers remonter. C'est naturellement à l'échelon national, donc on ne va pas faire des choses différentes région par région, et c'est peut-être des sujets qui un jour ou l'autre si c'était un peu débattu, pourraient venir en Comité des finances locales. Vous savez cette instance de concertation où le gouvernement sonde un peu ce que pensent les élus locaux dans toutes leurs composantes de ce type de sujet.

Voilà. Moi, je trouve que c'est une logique qui a prévalu, qui est quand même assez solide, donc je ne fais pas de pronostic sur la facilité de le modifier. Et je termine simplement en disant qu'il s'agit d'un décret, je ne crois pas que cette répartition soit précisée par les deux articles du niveau législatif, donc ce n'est pas le législateur, c'est bien le gouvernement.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une question devant si vous le permettez encore. Merci.

Philippe SEGRETAIN, Guérande

Bonjour. Philippe SEGRETAIN, Guérande. Ma question s'adresse à l'Amiral représentant le Préfet maritime. C'est une question à la fois de sécurité et aussi de pollution visuelle de nuit. Je voudrais savoir ce que vous envisagez, la nuit, est-ce que les éoliennes auront toutes un clignotant comme c'est le cas des éoliennes à terre, où elles généreront une pollution visuelle énorme sur toute la zone ou bien est-ce que vous envisagez une protection de ce nouvel archipel par des balises du type cardinale ? Merci.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur LAINÉ.

Loïc LAINÉ, adjoint au préfet maritime

Alors, je crois que sur le balisage, je passerais peut-être la parole au maître d'ouvrage pour compléter parce que ce n'est pas le principal problème, le balisage, je pense que ce n'est pas un problème maritime. La grande Commission Nautique se prononcera sur le balisage, on peut très bien envisager un balisage cardinale. Le balisage que vous évoquez, c'est plutôt le balisage aérien qui répond à un arrêté ministériel. C'est la DGA qui le suit. De toute façon, dans l'ensemble des balisages, on ne travaille pas complètement indépendamment en France de ce qui se passe au niveau international, il y a des règles internationales sur le balisage et ce sont ces règles qui devront être suivies et elles sont plus contraignantes à mon avis pour le côté aérien que pour le côté maritime.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Avant de donner la parole au maître d'ouvrage et s'il n'y a plus d'autres questions, on pourrait peut-être... vous avez commencé votre journée à 6 heures du matin, vous nous avez dit, vous pourriez peut-être rejoindre votre... Il y a une autre question ? Voilà, je suis désolée, vous répondrez après, s'il vous plaît, pour permettre à Messieurs de redescendre. Merci.

Hervé ROUGER, Fédération Française de Pêche en Mer

Hervé ROUGER, Fédération Française de Pêche en Mer. Monsieur le Préfet, vous avez dit tout à l'heure que les services de l'État avaient donc choisi deux zones propices. La première c'est le banc de Guérande qui nous intéresse, mais la deuxième zone celle qu'on appelle « les deux îles », donc qui va de l'île d'Yeu à Noirmoutier. Alors ma première question c'est : a-t-on besoin d'avoir deux parcs éoliens ? Et en cas de réponse négative, est-ce qu'on pourrait faire étudier la possibilité d'utiliser la zone qui a le moins d'impacts négatifs, en l'occurrence le choix de l'une ou de l'autre en fonction des études qui sont à faire et en cours ?

Christian de LAVERNEE, préfet de région

Non. Le projet dont nous parlons aujourd'hui est un projet qui a une dynamique autonome de celle de la consultation qui a démarré il y a deux mois à peu près, et qui fait l'objet actuellement de préparation et de remise des dossiers par des compétiteurs dans lesquels on va peut-être retrouver EDF Énergies Nouvelles ; donc ce sont bien des choses qui ont vocation à se juxtaposer et pas à s'arbitrer. Je redis ce que Monsieur CLERGEAU indiquait tout à l'heure, c'est que les chiffres qui ont été finalement esquissés à l'issue d'un débat très riche et très intéressant cet hiver sur la transition énergétique dans les Pays de la Loire, ce sont des chiffres qui sont en effet ambitieux sur cette ressource renouvelable et qui visent à terme, à vrai dire assez éloigné, peut-être que Christophe CLERGEAU pourra nous aider - 2040 ou 2050 je ne sais plus - 2040 à produire en fait à peu près l'équivalent de ce qu'on consomme dans notre région.

Donc, vous voyez qu'on est vraiment sur une attitude d'anticipation qui vise à envisager toute forme de retrait progressif de l'énergie nucléaire en France. Progressif, partiel, je ne sais pas, mais en tout cas de retrait et surtout, comme on l'a dit tout à l'heure très bien, d'atténuation de notre importation d'énergie fossile parce que pour notre économie, le gain en attente est considérable.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une question. Oui Monsieur.

Christophe CLERGEAU, premier vice-président de la région des Pays de la Loire

Christophe CLERGEAU, premier vice-président du Conseil Régional. C'est un prolongement de l'échange sur les taxes attribuées aux collectivités locales, peut-être qu'une suggestion puisque là il ne s'agit pas plus d'argent, mais de le répartir entre les communes, puisque Danielle ESTAY a rappelé tout à l'heure que c'était un projet de territoire, ce serait que les communes, plutôt que de chercher à consommer elle-même ces montants, les transfèrent à la communauté de commune ou comité d'agglomération correspondant, ça limiterait ces conflits entre communes et ça permettrait d'être au service d'un vrai projet de développement durable territorial.

Et puisque j'ai la parole, je voudrais, on arrive à la fin du débat public, remercier la Commission nationale du débat public et sa présidente pour la qualité de ces échanges et ces travaux qui ont eu lieu ces derniers mois et qui permettent d'avancer tous ensemble dans ce projet et c'est ce qui était le plus important pour nous au départ, c'est qu'on reste dans un consensus, mais dans un mouvement collectif de l'ensemble du territoire régional.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, et je vous en prie, regagnez votre place. Je n'oublie pas votre question, les petites lumières si vous voulez bien répondre

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Oui, rapidement, effectivement aujourd'hui il existe une réglementation en particulier sur le balisage aérien qui contraint à illuminer toutes les éoliennes à terre. C'est souvent lié au fait qu'elles n'ont pas les mêmes niveaux d'élévation, qu'elles ont une répartition un petit peu diffuse sur le territoire compte tenu de la topographie. Aujourd'hui, clairement, nous avons engagé des discussions avec le niveau central, la DGAC qui est la Direction Générale de l'Aviation Civile, les militaires de l'aviation pour pouvoir réduire définitivement ce nombre, parce que personne n'y voit de bénéfice, ni les pilotes, ni les marins, et on est actuellement dans une démarche aujourd'hui de concertation pour que cette règle aujourd'hui fixée encore une fois pour des objets terrestres soit atténuée. Et on a déjà des orientations comme le disait le représentant de la préfecture maritime, où à l'étranger on a déjà cette réduction drastique du nombre d'éclairages de nuit à quatre éoliennes lorsqu'il s'agit d'un parc plutôt carré pour délimiter chacun des coins. Il y a des règles aujourd'hui qui sont en train de se mettre en place. Si le parc est très allongé, on met quelques petites lumières intermédiaires. Et par exemple le poste de transformation d'énergie en mer n'est plus éclairé pour certains de ces sites, donc on est vraiment dans une démarche de limitation de la pollution visuelle lumineuse au bénéfice de tous.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Le maître d'ouvrage est toujours là pour répondre à vos questions. Je vois ici une intervention.

Jean-Max ESTAY

Bonsoir. Jean-Max ESTAY, participant au débat. La question va à Madame la Présidente Sayaret. Après tout ce travail qui a été fait, tout ce qui a été mis sur le site, est-ce que vous envisageriez en clôture, pour le 17 septembre par exemple, de faire des DVD - CD c'est peut-être un peu petit - des DVD pour reprendre tout ce qu'il y a sur le site et pouvoir le diffuser parce que je pense que le site va finir par disparaître ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Alors ça, je suis un peu sans filet, je crois que ça reste sur le site 5 ans. Oui. Donc, pendant 5 ans, on garde le bénéfice, on va essayer d'écrire un compte rendu le plus complet possible pour effectivement, si j'entends bien votre demande, ne pas perdre cette substantifique moelle qui a été votre coproduction de tout un chacun.

Y a-t-il des questions au maître d'ouvrage ? C'est vraiment le moment de reposer la question. Je ne peux pas vous dire que c'est l'heure de la soupe, parce que par... Oui, Monsieur.

Monsieur SCHWINDENHAMMER

Toujours le résident du Pouliguen, Monsieur SCHWINDENHAMMER. Simplement une question concernant cette histoire de jacket. Je n'ai pas très bien compris que la sous-station peut être montée sur un jacket et pas le reste. C'est quand même incroyable de voir que là vous pouvez le faire et puis dans l'autre cas vous ne pouvez pas. Il faudra m'expliquer pourquoi la sous-station est plus grande ou plus lourde ou plus petite... Il y a quelque chose qui doit l'expliquer. Merci beaucoup.

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Je vais essayer d'être claire. Pour la sous-station, il s'agit d'installer un jacket avec ses quatre pieds d'ancrage. Ça va prendre du temps, mais il s'agit d'un jacket. Le problème du sol de Saint-Nazaire pour ce type de fondation est que ça aurait nécessité de cimenter chacune des fondations du jacket, ce qui est une opération très longue. Donc, le faire sur un jacket pour une sous-station, c'est faisable, le faire de façon répétitive sur 80 unités, c'est là où je disais ça prend un temps beaucoup trop long, d'où la non faisabilité de cette solution.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Opinion, question ? Je ne vois plus de mains qui se lèvent. Oui, le micro, s'il vous plaît, Monsieur.

René THIRIET, vice-président de la Chambre de Commerce de Saint-Nazaire

René THIRIET, vice-président de la Chambre de Commerce de Saint-Nazaire.

Je n'ai pas de question spécifique à poser, simplement vous donner un petit peu la perception que nous avons eue du débat jusqu'à présent.

Donc sur au moins déjà deux aspects : l'aspect développement économique, là je crois qu'on est dans le consensus et ça on trouve ça extrêmement satisfaisant avec des projets très concrets puisqu'on a quand même deux usines qui sont en train de s'installer et un IRT qui va être conforté dans son activité. Donc ça, ça nous paraît déjà extrêmement important, ça n'est pas l'avenir, mais en tout cas c'est déjà acté donc ça nous paraît important de le souligner.

On voulait faire remarquer aussi quelques inquiétudes quelques fois un petit peu excessives et en particulier des fois une remise en cause des travaux ou de la présentation du maître

d'ouvrage, en particulier sur les aspects environnement et installation des monopieux, ou du système gravitaire sur les fonds, on s'aperçoit que finalement les impacts sont quand même assez limités même s'il faut être vigilant sur le sujet, ça reste quand même assez limité.

Nous sommes aussi satisfaits de voir que la prise en compte de la transition énergétique est largement consensuelle. Tout le monde a bien compris qu'il fallait changer de système, les éoliennes sont une opportunité pour le faire, une opportunité économique extrêmement importante pour la région.

Pour en terminer, je voudrais juste exprimer ce qui nous paraît être pour nous l'intérêt général de ce projet. Il faut rappeler que c'est un projet qui démarre sur l'installation d'éoliennes sur un banc, aujourd'hui on parle du banc de Guérande, mais que les projets vont bien au-delà de l'éolien offshore puisqu'on parle aussi d'EMR. On est sur un début de filière qui est extrêmement important.

Pour ça, je pense qu'il n'y a pas de grand discours à faire, il faut juste simplement rappeler un petit peu l'histoire. Là on a travaillé sur l'avenir, beaucoup débattu sur l'avenir, l'histoire me paraît extrêmement importante. Je vous encourage à faire le retour en arrière sur les années 70. L'image qu'avait Saint-Nazaire, l'état économique de la ville et les 30 ou 40 années qui ont suivi où à la fois les politiques, le domaine économique, le domaine social se sont battus pour la conservation du site de Saint-Nazaire. Nous avons aujourd'hui une chance extraordinaire. On n'aurait jamais imaginé il y a 30 ou 40 ans que l'on puisse aujourd'hui débattre d'un sujet comme ça et d'un sujet de développement économique. Les préoccupations à l'époque étaient toutes autres et l'avenir était plutôt sombre.

Donc, je pense que, quand on a une opportunité comme celle-là, il ne faut surtout pas la rater, mais ceci dit, pas à tout prix. On est bien d'accord qu'il y a un respect de l'environnement à avoir, des règles sociétales à respecter, ça, ça nous paraît aussi important. On a beau être du monde économique, il est de plus en plus dans notre sphère de réflexion de respecter l'environnement et les aspects sociétaux de projets, quels qu'ils soient. Voilà. Je vous remercie.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Monsieur, il n'y a pas de conclusion, nous sommes en dernière réunion de clôture qui est une étape importante de la vie du projet. Peut-être que le maître d'ouvrage a quelque chose à ajouter avant que...

Béatrice BUFFON, directrice adjointe EDF Énergies Nouvelles

Je vois l'heure qui tourne et on s'approche des 10 heures et demi fatidiques. On souhaitait, nous également, maître d'ouvrage, vous remercier. C'était pour nous une première. Nous n'avions pas eu de projets précédemment qui étaient passés par cette étape de débat public. Donc, c'est quelque chose que nous avons découvert et donc, nous voulions vous remercier vous les membres de la Commission, vous Madame la Présidente, et également l'ensemble des participants à ce débat.

Monsieur se présentait comme participant au débat public et effectivement nous avons été surpris et heureusement surpris par la densité des échanges, par la fréquentation à l'ensemble de ces réunions, ça demande du temps, ça demande de l'implication, par le nombre de questions sur le site Internet et donc c'est vrai que ça a été une étape d'un projet qui nous a permis d'être en contact avec un grand nombre de personnes, de connaître un grand nombre de questions, de préoccupations et pour ça, nous vous en remercions.

Je voulais aussi remercier l'équipe du maître d'ouvrage qui s'est mobilisée fortement parce que pour répondre à l'ensemble des questions posées, je dois avouer que ça nous donne beaucoup de travail, surtout que les questions sont souvent pertinentes, diversifiées, et tant qu'on n'y répond pas, on nous la repose donc, ça nous oblige à aller dans le détail, sachant que pour nous le challenge, c'est un projet en stade amont de développement.

On l'a souvent dit, nos études sont en cours, ça peut générer de la frustration parce que cette réponse « les études sont en cours » et « oui nous n'avons pas tous les résultats », en même temps si nous avons tous les résultats, le débat n'aurait sans doute plus lieu d'être.

Donc, nous devons maintenant dans les mois qui viennent prendre d'abord connaissance du bilan et ensuite nous, en tant que maître d'ouvrage, réfléchir à ce que l'on va faire, poursuivre, abandonner, modifier et publier notre décision, suite effectivement au bilan du débat. Voilà. En tout cas, on voulait vraiment vous remercier tous pour votre très, très forte participation à l'ensemble de ces séances.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

C'était la dernière séance, c'est-à-dire réunion de clôture, mais le débat continue jusqu'au 20 juillet, et en particulier sur le site, vous pouvez continuer à réagir jusqu'au 20 juillet.

Mesdames et Messieurs, bel été, et merci de votre participation sereine.

Applaudissements